

Les Tablettes Lorraines

VOTRE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA BANQUE POPULAIRE
ACCOMPAGNE AUSSI LES
MICRO-ENTREPRENEURS

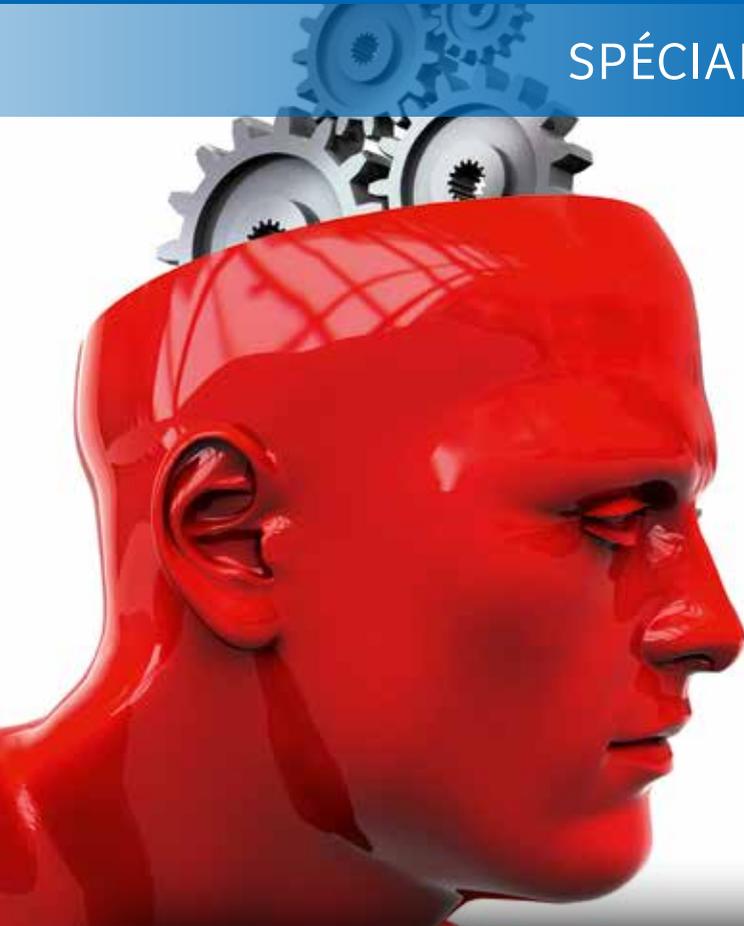
BANQUE POPULAIRE **+X**
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

BPALC - S.A. coopérative à capital variable. 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. www.bpalc.fr

SPÉCIAL CRÉATION D'ENTREPRISES

ENTREPRENEURIAT LA RÉVOLUTION EST EN MARCHÉ

—
MANIÈRE D'ENTREPRENDRE
LES OUTILS POUR RÉUSSIR
MICRO-ENTREPRENEURS
LE BLUES ET LA COLÈRE
TENDANCE
LA VAGUE DE L'ENTREPRISE NUMÉRIQUE



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

*Plus qu'une histoire de chiffres...
... une histoire de cœur*



Impossible de parler chiffres sans placer l'humain au cœur de notre savoir-faire. Proximité, éthique, créativité, culture d'entreprise sont l'ADN de notre groupe d'expertise-comptable depuis plus de 40 ans.

CONSEIL | AUDIT | EXPERTISE COMPTABLE

11, avenue de Boufflers 54000 NANCY | Accueil.nancy@sadec-akelys.fr | 03 83 28 00 19 | www.sadec-akelys.fr



PAGE : 4

L'entrepreneuriat serait-il à l'aube d'une véritable révolution ? À côté des chiffres de la création d'entreprises qui semblent commencer à s'emballer depuis la rentrée, les constats de plusieurs acteurs de l'écosystème tentent à le confirmer.



PAGE : 8

Dans son dernier ouvrage «Nouvelles perspectives en entrepreneuriat», Christophe Schmitt, vice-président de l'Université de Lorraine en charge de l'entrepreneuriat et de l'incubation esquisse l'entrepreneuriat de demain.



PAGE : 14

Un porteur de projet à 80 % plus de chance de réussir si il est bien accompagné. Encore faut-il le rappeler et surtout bien choisir sa structure d'accompagnement. Crise actuelle oblige, les structures sont obligées de se réinventer pour répondre aux nouvelles attentes des porteurs de projets.



SPÉCIAL CRÉATION D'ENTREPRISES

Entreprendre dans le monde d'après	3
Conjoncture : l'entrepreneuriat du monde d'après en ordre de marche	4
Emploi : l'entrepreneuriat des jeunes remédie-t-il au chômage ?	7
Entrepreneuriat : la révolution est en marche.....	8
Prospectives : un entrepreneuriat de contrainte à l'horizon.....	9
Micro-entreprises : des entrepreneurs plutôt résilients.....	10
Micro-entrepreneurs : le blues et la colère.....	11
Banque : le partenaire principal des entreprises.....	12
Création d'entreprise : commencer sur de bonnes bases	14
Manière d'entreprendre : les outils pour réussir.....	16
Statistiques : des chiffres erronés depuis cinq ans	17
Étudiant-entrepreneur : dans la chrysalide entrepreneuriale	18
Tendance : la vague de l'entreprise numérique	20
Conseils : comment bien préparer une reprise d'entreprise	22
Seniors : les silver entrepreneurs, nouvelle mine d'or ?.....	24
Management : crise Covid-19 : comment repenser les espaces de travail et adopter le coworking.....	26
Tendance : l'écolo-business en phase ascendante.....	27
Entrepreneuriat : Bercy renforce ses dispositifs de financement des entreprises.....	28

Les Tablettes 
Lorraines
 VOTRE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES TABLETTES LORRAINES SARL
 au capital de 45 900 €
 8 RUE DU BOIS DE LA CHAMPILLE
 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
 N° CPPAP : 0625 | 86741

Associé : SARL FINANCIÈRE
 DOURIEZ-BATAILLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Xavier MEPLON

DIRECTRICE DES ÉDITIONS
 Héloïse ETTINGER
 h.ettinger@tabletteslorraines.fr
 Tél : 09.72.16.86.95
 Mobile : 06.22.94.16.98

RÉDACTION
 Emmanuel VARRIER
 Chef d'édition
 e.varrier@tabletteslorraines.fr
 Tél. : 09.72.16.87.36
 Mobile : 06.22.94.17.05

PUBLICITE
 h.ettinger@tabletteslorraines.fr
 Tél : 09.72.16.86.95
 Mobile : 06.22.94.16.98

ADMINISTRATION
 Tél : 09.72.16.86.95
 Fax : 03.83.35.30.01

ABONNEMENT
 abonnement@tabletteslorraines.fr
 Tél. : 01 73 00 24 20

ANNONCES LÉGALES
 al@tabletteslorraines.fr
 Tél. : 03 28 38 45 45
 Mobile : 06.22.94.16.98

IMPRESSION DB PRINT
 53, rue de la Lys - BP 90068
 59431 Halluin CEDEX (fr)
 Chrganowska 32,
 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

TIRAGE
 2 800 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL
 À parution

www.tabletteslorraines.fr
 Les-Tablettes-Lorraines
 TablettesLorrN
 Les Tablettes Lorraines



Entreprendre dans le monde d'après... ■



Comment entreprendre aujourd'hui ? La question se pose indéniablement. Depuis la mi-mars, l'univers de l'entrepreneuriat est en plein bouleversement. Après une baisse logique enregistrée pendant la période de confinement, les indicateurs statistiques de la création d'entreprise sont repartis gaillardement à la hausse, signe que l'esprit entrepreneurial est toujours

bien présent ? Certainement mais de là à damer le pion à ce satané virus de la Covid-19, le pas est loin d'être franchi. Ces chiffres sont, comme de nombreux indicateurs aujourd'hui, artificiels et dissimulent une voie non pas toute tracée mais aux multiples chemins et par conséquent d'embûches mais également d'opportunités. Cette crise sanitaire peut être une opportunité, un atout pour rebondir, encore faut-il avoir les moyens de le faire ? «Avec la crise, nous ne sommes pas dans une impasse. Elle engendre de l'innovation mais également des changements de comportement», assure Jacques Bachmann, le président d'Alexis, l'une des principales structures d'accompagnement de porteurs de projets de la région. Une opportunité, sans doute mais à aborder d'une façon bien différente qu'auparavant. Le temps du collectif, de l'alliance, du soutien, de l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets sur leur territoire est mis en avant, martelé par bon nombre. Un discours savamment écouté par la sphère décisionnelle et politique mais est-il réellement aujourd'hui entendu ? L'étape suivante sera celle de sa réelle mise en œuvre. Délicat, dans un climat plus qu'incertain où tout peut changer d'un jour à l'autre. Du changement sur fond de résilience où de nouvelles formes d'entrepreneuriat, notamment celui de contrainte que certains annoncent prochainement, entraîne inexorablement l'écosystème entrepreneurial à s'adapter, se transformer, se réinventer pour être réellement dans la capacité à répondre aux besoins et attentes des nouveaux porteurs de projets. Le monde d'après est déjà là, reste juste à l'appréhender, le maîtriser, le compter pour parvenir à y évoluer. L'entrepreneuriat n'échappe pas à la règle....

Emmanuel VARRIER

 **76 %**

C'est le pourcentage de Français qui assurent que la création d'entreprise permet de se réaliser personnellement dans des secteurs qui donnent du sens à son travail. Ce chiffre est tiré d'une enquête réalisée par Harris Interactive pour le compte de la Fondation Entreprendre parue fin juin. À lui seul, il semble corroborer le fait que l'esprit d'entreprendre semble résister à la crise sanitaire actuelle voire même se renforcer. «Dans un contexte de tension économique, où l'emploi se trouve grandement fragilisé, la création d'entreprise reste pour un Français sur deux une alternative professionnelle intéressante et 45 % d'entre eux estiment que l'expérience est tentante», peut-on lire dans cette enquête. Quid aujourd'hui de l'avenir ? Pour 24 % des personnes interrogées, elles estiment que les conditions actuelles vont doper l'envie d'entreprendre. Reste que 43 % se veulent plus prudents «pensant que cette situation va plutôt contribuer à freiner, au moins temporairement, la création d'entreprise ou favoriser le report de projets.» 33 % estiment que les difficultés actuelles auront avant tout un effet de décourager les initiatives. «Si le contexte actuel génère indéniablement, une frilosité majoritaire, et avec elle une forme de prudence mécanique, il ne semble pas toutefois favoriser l'émergence d'attitudes ou d'intentions qui viendraient rompre brutalement un état d'esprit voire des projets prévus peu de temps avant la crise.» Cela c'était avant l'impact certain et à venir de la deuxième vague de la Covid-19 et des conséquences dramatiques (rien ne sert de se voiler la face : ndr). Une donne ressort, et elle semble à suivre dans les prochains mois, «avec la crise, la volonté des Français de s'en sortir par eux-mêmes en créant leur propre emploi est plus importante encore que par le passé. Dans une moindre mesure, la volonté d'exercer une activité respectueuse de l'environnement et tournée vers l'intérêt collectif émerge également comme des motivations importantes.» Ces motivations ne sont pas nées avec la crise actuelle mais «elles s'en trouvent néanmoins a minima préservées, au mieux renforcées.»

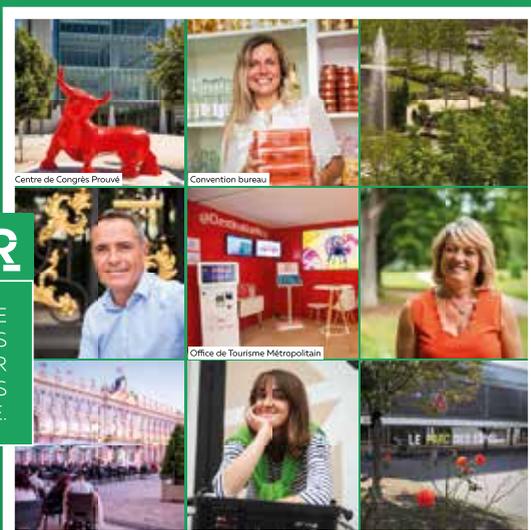
100%
CERTIFIÉ ISO 20121
PRÊTS À VOUS ACCUEILLIR

DESTINATION NANCY, UNE PORTE D'ENTRÉE UNIQUE POUR L'ORGANISATION DE VOS ÉVÉNEMENTS À 90 MINUTES DE PARIS, VENEZ DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE ADAPTÉ À DES ÉVÉNEMENTS RESPONSABLES, ET EN TOUTE SÉCURITÉ.

métropole
GrandNancy

DESTINATION
NANCY

WWW.DESTINATION-NANCY.COM





CONJONCTURE

L'entrepreneuriat du monde d'après en ordre de marche ■

L'ENTREPRENEURIAT SERAIT-IL À L'AUBE D'UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION ? À CÔTÉ DES CHIFFRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES QUI SEMBLENT COMMENCER À S'EMBALLER DEPUIS LA RENTRÉE, L'ANALYSE DES COMPORTEMENTS ET LES INSTALLATIONS RÉALISÉES PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME POUSSENT À AFFIRMER QU'UNE NOUVELLE ÈRE S'INSTALLE. DES TYPOLOGIES DE PORTEURS DE PROJETS CHANGEANTES, UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT QUI SE DOIT DE S'ADAPTER, TENTATIVE DE DÉCRYPTAGE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE DU MONDE D'APRÈS VERSION ENTREPRENEURIAT.



«Depuis le mois de juillet, nous accueillons en moyenne une quarantaine de porteurs de projets par semaine.» Masque bien fixé sur le visage, le délégué général d'une structure d'accompagnement résume à lui tout seul

d'activité», explique le président d'un groupe régional d'expertise-comptable et de conseil. Ces constats corroborent les différentes études statistiques réalisées par l'Insee aussi bien au niveau régional que national sur le sujet. Après une chute

total de créations d'entreprises (tous types d'entreprises confondus) est en hausse de + 2,3 %. «En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des mois de juillet, août et septembre est en nette hausse par rapport aux mêmes mois de l'année 2019 (+ 21,5 %). Le secteur «transport et entreposage» est celui qui contribue le plus à cette hausse (+ 11 900 créations soit une contribution de + 6,3 points)», assure l'Insee national.

AUGMENTATION DEPUIS SEPTEMBRE...

Le tout étant porté par les entreprises individuelles, en septembre trois créations d'entreprises sur quatre sont des entreprises individuelles. Le Grand Est n'échappe pas à la règle et la tendance apparaît être la même. «En septembre 2020, 5 375 entreprises ont été créées dans le Grand Est, soit + 38,6 % par rapport à septembre 2019. Ceci porte les créations sur les six derniers mois à 22 440, soit + 6,7 % par rapport au cumul de avril à septembre 2019», peut-on lire dans l'Observatoire de la création d'entreprise (OCE) de Bpifrance Création. L'entrepreneuriat semble donc bel et bien reprendre de la vigueur. «45 % des Français sont tentés par l'entrepreneuriat malgré la



La crise sanitaire et sa consœur économique qui se préparent entraîne une évolution, voire une quasi-révolution de l'écosystème entrepreneurial où la création d'entreprises possède toujours sa place mais de façons bien différentes.

ce qui n'était encore qu'un frémissement après la sortie du confinement. L'entrepreneuriat et la volonté de créer une entreprise apparaissent comme un leitmotiv pour bon nombre de personnes. «Plusieurs associés de mon cabinet assurent que les demandes en matière de création d'entreprises sont importantes, notamment dans le département de la Meuse et des Vosges. D'une façon générale, cela concerne l'ensemble de la région et tous les secteurs

brutale au deuxième trimestre où «9 350 entreprises se sont créées dans le Grand Est, soit 1 270 de moins qu'au trimestre précédent entraînant une contraction de 12 % après celle du premier trimestre», comme l'assure l'Insee Grand Est dans son enquête de conjoncture parue au début du mois dernier, la tendance pour le quatrième trimestre pourrait être à la hausse. Au niveau national, l'Insee assure qu'au mois de septembre dernier le nombre

Les Salons GO annoncés ■

En novembre, c'est création d'entreprises ! Sauf contre-ordre, (évolution de l'épidémie de la Covid-19 oblige), les différents Salons GO de la création et reprise d'entreprises (organisés par les Chambres de commerce et d'industrie et leurs consœurs des métiers et de l'artisanat) se déroulent en Lorraine. Le 19 novembre, en Meurthe-et-Moselle dans les locaux nancéiens de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle en présentiel avec la présence des différents représentants de l'écosystème entrepreneurial version accompagnement, conseil, financement, formation. Même jour en Meuse à l'antenne de Bar-le-Duc de la CCI Haute-Marne-Meuse. Dans les Vosges, la date annoncée est le 21 novembre en présentiel à la Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges. En Moselle, le format proposé se veut hybride. Du 16 au 20 novembre, un salon dématérialisé est programmé avec une série de 16 webinaires. Un salon en présentiel est programmé le 20 novembre dans les locaux de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Moselle à Metz.



Osez pousser la porte de votre **nouvelle vie...**



Le cabinet **Michel Simond Lorraine** a la clé.

Michel Simond, 1^{er} réseau national de conseil en cession
et reprise de commerces et d'entreprises.



Plus de 500
opportunités de reprise
à découvrir sur
www.msimond.fr



Trouvez votre bonheur dans les départements 54, 55 et 57.
14 boulevard du 21^{ème} Régiment d'aviation, 54000 Nancy | 03 83 32 90 00 | nancy@msimond.fr



Pour 76 % des Français, la création d'entreprises s'affiche comme un levier de réalisation personnelle (source : enquête Harris Interactive pour la Fondation Entreprendre).

crise sanitaire», assurait en juin dernier une étude réalisée par Harris Interactive pour la Fondation Entreprendre. 76 % des personnes interrogées estiment que la création d'entreprises est un levier de réalisation personnelle. «Bon nombre des porteurs de projets que nous accueillons entendent donner un sens à leur vie personnelle et professionnelle. La crise actuelle pour eux n'est pas une impasse. D'une façon générale, elle engendre de la prise de conscience, de l'innovation et un changement d'habitude», constate le président d'une importante structure d'accompagnement de la région. «Les

porteurs de projets sont plus aguerris, plus qualitatifs car ils ont mûri leur projet pendant la période de confinement.» Une donnée que plusieurs professionnels du secteur corroborent.

PROJETS PLUS QUALITATIFS

«Cette crise de la Covid-19 semble avoir changé le regard des porteurs de projets. Cette nouvelle communauté d'entrepreneurs semble bien décidée à réinventer l'entrepreneuriat à travers des projets additionnant une transition économique, vers des activités porteuses de sens et citoyenne et une transition digitale aujourd'hui indispensable», assure une accompagnatrice de jeunes pousses. Des porteurs de projets plus qualitatifs ou encore des cadres aguerris souhaitant voler de leurs propres ailes ayant profité de cette période particulière pour réorienter leurs aspirations entrepreneuriales, cela c'est le côté face (disons positif) de l'évolution (révolution ?) que semble connaître aujourd'hui l'univers de l'entrepreneuriat. Côté pile, une autre variante de cet engouement renforcé pour l'entre-

preneuriat est à prendre en considération, celle de ce que certains appellent déjà l'entrepreneuriat de contrainte. «Avec la crise, le marché de l'emploi va défaillir avec une demande qui augmente et une offre qui diminue. On peut s'attendre au développement d'un entrepreneuriat de contrainte à la différence de l'entrepreneuriat volontaire qui prévaut actuellement», assure un chercheur en entrepreneuriat de l'Université de Lorraine (voir notre article en pages suivantes). Une donnée déjà présente avant la période actuelle, il n'y a qu'à voir le boom des années passées concernant les micro-entreprises (une typologie d'entrepreneurs en grande difficulté aujourd'hui). Ces changements d'approche sous-jacente des actuels porteurs de projets, de leur typologie, entraîne les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et en première ligne les accompagnateurs de projets, à adapter leurs offres de services. Cette adaptation se doit d'être rapide et optimale, certains dans la région ont déjà depuis longtemps franchi le pas, d'autres un peu moins. La révolution de l'entrepreneuriat ne fait que commencer.

Emmanuel VARRIER

Reprise d'entreprises : entre opportunité et nécessité ■

«12 % des créations d'entreprises que nous accompagnons sont aujourd'hui des projets de reprise d'entreprise.» Constat établi par un directeur d'une structure d'accompagnement de la région. En cette période particulière de crise sanitaire et économique qui se profile, la question de la reprise d'entreprise est de nouveau remise en avant. Depuis plusieurs années, bon nombre d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial tirent la sonnette d'alarme sur le fait qu'il est indispensable aujourd'hui d'envisager plutôt la reprise d'une activité que la création pure et dure d'une nouvelle. La donnée n'est pas récente mais aujourd'hui avec la vague de défaillances d'entreprises annoncée d'ici l'année prochaine, la reprise d'entreprise va devenir une quasi-nécessité pour ne pas voir tout un pan de l'économie des territoires disparaître. Reste juste à savoir si dans le contexte actuel, les potentiels repreneurs seront nombreux. Pas si sûr.



La typologie des porteurs de projets évolue, les modèles d'accompagnement également.

FAIRE GRANDIR VOTRE PROJET
avec la couveuse d'entreprise Pacelor

Vous avez un projet d'entreprise, contactez-nous dès maintenant !

03 83 92 30 70



EMPLOI

L'entrepreneuriat des jeunes remédie-t-il au chômage ? ■

DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE, LES JEUNES EN FRANCE - COMME EN EUROPE - ÉPROUVENT DE GRANDES DIFFICULTÉS À INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL AVEC UN TAUX DE CHÔMAGE QUI TABLE SUR 9 % AU TROISIÈME TRIMESTRE 2020 (INSEE). DE PAR LES CONSÉQUENCES NÉFASTES QUE CAUSE CET ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, LES JEUNES SE DIRIGENT DERNIÈREMENT DE PLUS EN PLUS VERS L'ENTREPRENEURIAT COMME ÉTANT L'ULTIME SOLUTION POUR ENRAYER CETTE SPIRALE.

Depuis quelques années, l'entrepreneuriat est devenu une réelle tendance. De nombreux jeunes diplômés se tournent alors vers la création ou la reprise d'entreprises pour lutter contre le manque d'opportunités d'emploi à saisir. Il arrive même que ces derniers se lancent quelquefois dans des domaines d'activité intégralement opposés à leur parcours universitaire afin de se sortir du chômage. Ce constat trouve en effet sa consolidation dans l'augmentation continue du taux de création d'entreprises en France. En 2019, ledit taux a atteint un nouveau record avec 815 300 créations, soit une hausse de 18 % par rapport à 2018, où près de 691 000 créations d'entreprises ont été recensées. Cette explosion entrepreneuriale est principalement due aux différents facteurs contemporains qui ont contribué à propulser l'esprit entrepreneurial sur le devant de la scène économique. Aujourd'hui, l'individu voit dans l'entrepreneuriat un mode de réalisation de soi qui correspond parfaitement à ses aspirations. En conséquence de cette nouvelle psychologie, près de la moitié des Français sont tentés par l'aventure entrepreneuriale. Tandis que 49 % des 18-34 ans (selon le baromètre «Les Français, leur envie d'entreprendre et de développer leur entreprise» mené par OpinonWay pour le Salon des Entrepreneurs) ont l'envie de créer leur propre entreprise. Sachant bien que l'entrepreneuriat est un phénomène vital pour la croissance économique de la société, le Gouvernement mène depuis plusieurs années, des initiatives dont la principale vocation est d'encourager les jeunes à entreprendre. Dans ce contexte,



Réseautage, aides, dispositifs et bien d'autres initiatives déployées au profit des jeunes entrepreneurs.

Les pouvoirs publics français ont mis en place une panoplie de dispositifs, d'aides et de statuts pour accompagner cette tendance qui s'avère comme une porte d'issue pour l'emploi des jeunes et l'insertion des nouvelles générations. De l'élaboration du business plan jusqu'au financement du projet, tout en passant par l'accompagnement du lancement à travers les couveuses, pépinières et autres structures, l'État veille sur le déploiement de multiples programmes en faveur de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi.

LES TENDANCES DE L'ENTREPRENEURIAT JUVÉNILE

Les jeunes diplômés désireux se lancer dans l'entrepreneuriat sont en effet freinés par de nombreuses contraintes, notamment : l'inexpérience professionnelle, le manque de ressources financières, de capital social et de compétences, la crise économique, la peur de l'échec, le manque de confiance du

marché et des financeurs, la pression familiale et amicale et bien d'autres. En conséquence, très peu de lauréats franchissent le pas vers le monde entrepreneurial et montent effectivement leurs boîtes. Afin de surmonter ces obstacles, les jeunes sont amenés à identifier au préalable les meilleures tendances business aussi bien que les secteurs porteurs. Se préparer à l'avance permet également au jeune entrepreneur d'augmenter ses chances de réussite et s'approprier aux différents défis susceptibles. Pour cette année, les domaines à fort potentiel sont ceux liés à l'environnement tels que la transition énergétique, végétalisation des centres-villes, économie circulaire et les nouveaux modes de consommation. Les domaines liés aux objets connectés connaissent aussi un vrai essor dernièrement. Les secteurs de la gestion des données (Data marketing) ainsi que les services à la personne affichent toujours une croissance constante et des opportunités potentielles d'évolution.

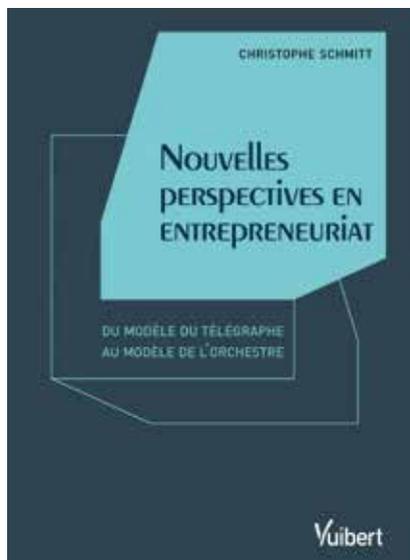
Douâae Kamal IDRISSE



ENTREPRENEURIAT

La révolution est en marche... ■

ET SI POUR COMPRENDRE L'ENTREPRENEURIAT, IL CONVENAIT D'ABORDER LE SUJET D'UNE AUTRE FAÇON ? DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SONT PRÉSENTS DANS LE DERNIER OUVRAGE DE CHRISTOPHE SCHMITT, «NOUVELLES PERSPECTIVES EN ENTREPRENEURIAT : DU MODÈLE DU TÉLÉGRAPHE AU MODÈLE DE L'ORCHESTRE» (PARU CHEZ VUIBERT EN SEPTEMBRE). LE VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE EN CHARGE DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INCUBATION Y POURSUIT SES RECHERCHES SUR UN UNIVERS EN PERPÉTUEL ÉVOLUTION ET QUI AUJOURD'HUI SE DOIT DE S'ADAPTER ET VITE.



Une révolution copernicienne, rien que ça ! L'univers entrepreneurial va devoir faire face à un changement radical de paradigme histoire de pouvoir continuer à se développer. C'est du moins l'approche affichée de Christophe Schmitt, vice-président de l'Université de Lorraine en charge de l'entrepreneuriat et de l'incubation dans son dernier ouvrage «Nouvelles perspectives en entrepreneuriat : du modèle du télégraphe au modèle de l'orchestre» (paru chez Vuibert en septembre). «Il ne s'agit pas d'un simple ajustement à mettre en œuvre mais bien de définir de nouvelles frontières dans le domaine de l'entrepreneuriat et surtout de la vision que nous avons de lui. C'est une vraie révolution copernicienne qu'il faut mettre en œuvre.» Ce n'est pas la première fois que ce professeur des Universités bouleverse les codes et les modes de pensée établis dans la sphère entrepreneuriale et notamment des différents composants de son écosystème. «Aujourd'hui, la vision de l'entrepreneuriat est très linéaire, c'est ce que j'appelle le modèle télégraphe sans aucune interaction entre le porteur de projet et son écosystème. Il faut passer à un modèle que je qualifie de chef d'orchestre introduisant une nouvelle perspective pour comprendre l'entrepreneuriat : celle de la complexité.»

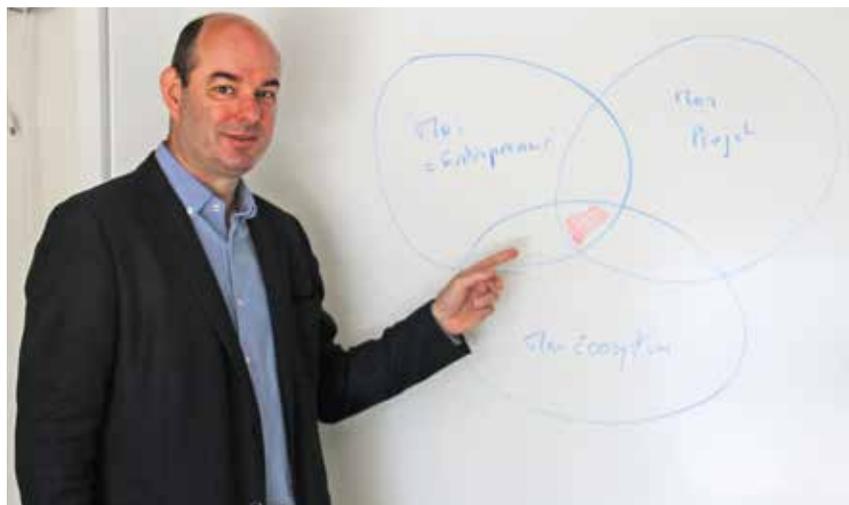
MOI, MON PROJET, MON ÉCOSYSTÈME

Message assumé et assuré à faire passer pour le chercheur en entrepreneuriat : «il est essentiel aujourd'hui de remettre les entrepreneurs au cœur de la réflexion et de les accompagner dans leur parcours.» Christophe Schmitt se base sur la théorie des «3M», comme il la qualifie : moi, mon projet, mon écosystème. «Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, l'écosystème et les interactions avec lui sont souvent occultées.» Une erreur à remédier et rapidement surtout dans les périodes obscures sous-jacentes d'un point de vue économique. Un seul mot d'ordre semble s'imposer : l'interaction. «Avec la crise sanitaire et économique qui en découle, il est aujourd'hui très difficile d'être en réelle interaction et pourtant elle se doit d'être renforcée et sans doute réinventée également.» L'écosystème de l'entrepreneur ou du porteur de projet se caractérise pour Christophe Schmitt, non pas comme l'environnement direct mais comme la

mière ligne des relations de l'entrepreneur à l'image des fournisseurs, des clients ou encore des syndicats et fédérations professionnelles. «Le porteur de projet ou l'entrepreneur ne peut exister s'il n'est pas reconnu par l'œil de l'autre. Il se doit de parvenir à faire comprendre et accepter sa vision du monde, son projet à son écosystème.» À l'inverse, l'écosystème ne doit plus percevoir l'entrepreneur ou le porteur de projet comme une entité permettant seulement de réaliser du cash et du CA. «Pour prendre juste l'exemple de l'accompagnement entrepreneurial, il devient nécessaire de ne plus se limiter à des dimensions techniques comme l'étude de marché, le plan de financement. Il faut pouvoir accompagner l'entrepreneur à prendre conscience de son intentionnalité et des modalités pour la traduire auprès des acteurs de l'écosystème à travers le développement d'artefacts. Ces artefacts doivent permettre de donner à voir aux acteurs de l'écosystème.» Le monde d'après de l'entrepreneuriat est, peut-être, déjà là...

Emmanuel VARRIER

«L'accompagnement entrepreneurial ne doit plus se limiter à des dimensions techniques comme l'étude de marché ou le plan de financement.»



«Il est essentiel de remettre les entrepreneurs au cœur de la réflexion et de les accompagner dans leur parcours», assure Christophe Schmitt, vice-président de l'Université de Lorraine en charge de l'entrepreneuriat et de l'incubation.



PROSPECTIVES

Un entrepreneuriat de contrainte à l'horizon ■

AVEC LA CRISE ÉCONOMIQUE ANNONCÉE, BON NOMBRE DE PERSONNES N'AURONT PLUS QU'UNE SEULE ALTERNATIVE : CELLE DE SE TOURNER VERS L'ENTREPRENEURIAT. L'ENTREPRENEURIAT DIT DE CONTRAINTE DEVRAIT DONC S'ACCÉLÉRER. HISTOIRE DE TENTER DE FAIRE FACE, L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE, SUR L'IMPULSION DE SON VICE-PRÉSIDENT CHRISTOPHE SCHMITT, PROPOSE DEPUIS LA RENTRÉE DERNIÈRE UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU) CIBLÉ POUR TENTER DE REBONDIR.



Nom de code : DU (diplôme universitaire) Résilience des territoires par l'entrepreneuriat. Objectif : permettre à toute personne d'être armée pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Depuis la rentrée, l'Université de Lorraine propose cette formation. «Elle est née d'un constat simple ! Avec la crise actuelle, le marché de l'emploi va défaillir avec une demande qui augmente et une offre qui diminue. On peut s'attendre au développement d'un entrepreneuriat de contrainte, à la différence de l'entrepreneuriat volontaire», expliquait Christophe Schmitt, vice-président de l'Université de Lorraine en charge de l'entrepreneuriat et de l'incubation dans nos colonnes à la fin du mois de juin. L'évolution de la conjoncture pourrait rapidement lui donner raison. Dès la fin de l'année et au début de l'année prochaine, les vagues annoncées de défaillances d'entreprises vont se matérialiser par des flots entiers de licenciements économiques. Bon nombre de personnes n'auront pas d'autre choix que de se tourner vers l'entrepreneuriat pour créer leur propre emploi. La donne n'est pas nouvelle mais elle devrait s'accroître. Il est regrettable d'affirmer qu'il apparaît inévitable aujourd'hui d'envisager une arrivée massive de personnes sur le marché de l'emploi dans les mois à venir. La situation dans les entreprises devraient, elle-même, être plus que tendue et les embauches (du moins à certains postes et dans certains secteurs d'activité) seront loin d'être à l'ordre du jour. Ce fameux entrepreneuriat dit de contrainte devrait bel et bien être une réalité, de là à ce qu'il devienne une fatalité... «Ce diplôme universitaire est principalement destiné aux salariés qui vont se retrouver sur le carreau et vont se tourner vers l'entrepreneuriat.»

GÉRER L'ÉTAT GAZEUX...

L'Université de Lorraine, et d'une façon générale les universités de l'Hexagone, semblent donc avoir un rôle à jouer en la matière. «Elles ont développé un savoir-faire en matière d'entrepreneuriat permettant d'accueillir et d'accompagner des porteurs de projets. Elles peuvent aujourd'hui les mettre au service de cet entrepreneuriat de contrainte. Il s'agit essentiellement de gérer l'état gazeux de l'entrepreneuriat, la phase amont en fait.» La phase aval, que Christophe Schmitt qualifie «d'état de cristallisation», est gérée par les structures d'accompagnement et le réseau des chambres consulaires. «L'objectif est double pour les universités. Elles doivent être prêtes quand la situation économique basculera et elles devront favoriser le rebond des personnes mises en difficulté par cette situation économique.» Les formations en entrepreneuriat sont déjà présentes à l'Université de Lorraine (La Licence entrepreneuriat et TPE à l'IUT de Sarreguemines et de Metz, le Master entrepreneuriat à l'IAE de Metz ou encore le Diplôme



Avec la crise économique sous-jacente, un entrepreneuriat dit de contrainte devrait apparaître dans les mois à venir.

universitaire reprise d'entreprise à l'IUP de Finance de Nancy ou encore le Diplôme étudiant-entrepreneur à Nancy et Metz). Ce nouveau DU devrait donc permettre aux futurs licenciés de pouvoir rebondir en optant pour la création d'entreprise. «Le taux de concrétisation de création d'entreprise par des licenciés économiques est de 60 % dans notre structure», assure un professionnel de l'accompagnement. Le rebond par la voie de l'entrepreneuriat est donc plus que possible... dans certains cas.

Emmanuel VARRIER



ARDAN
GRAND EST

**ACTIVEZ
VOS PROJETS,
INTÉGREZ
DES TALENTS !**

Financé par la Région Grand Est et les entreprises bénéficiaires, ARDAN est un dispositif flexible qui vous permet d'amorcer le développement d'un projet en limitant votre prise de risque.

contact@ardan-grandest.fr
ardan-grandest.fr



Conception-réalisation : Le Cham en Grand Est - CBA

Un dispositif de
Grand Est
ALICE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'investit dans le Grand Est
et avec son soutien financier

Porté par
le cham
Grand Est

« Avec la crise actuelle, le marché de l'emploi va défaillir avec une demande qui augmente et une offre qui diminue. »



MICRO-ENTREPRISES

Des entrepreneurs plutôt résilients ■

COVID-19 ET CONFINEMENT : IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ, ATTITUDE ET MORAL DES ENTREPRENEURS ET DES SALARIÉS EN ACTIVITÉ. C'EST CE QU'A SOUHAITÉ MESURER LE SALON SME DES MICRO-ENTREPRISES. LE SALON, DEVAIT SE TENIR LES 12 ET 13 OCTOBRE, POUR LA PREMIÈRE FOIS EN VIRTUEL.



40 % des entrepreneurs se disent «renforcés psychologiquement et d'attaque pour rebondir.» C'est l'un des enseignements de l'étude réalisée pour le salon SME, réalisée post-confinement (du 31 juillet au 31 août), auprès de 2 180 Français, dont plus de 300 entrepreneurs. «Les entrepreneurs n'ont pas d'autres choix que de se battre. Leur activité ou leur entreprise est leur outil de travail et bien souvent leur unique source de revenus. Travailleurs non salariés, ils ne peuvent pas bénéficier de la protection apportée par le chômage partiel ou de revenus garantis. À la différence des salariés qui sont des passagers et ne voit pas les ornières, les entrepreneurs pilotent leur propre véhicule», commente Alain Bosetti, président du Salon SME des micro-entreprises. Leurs meilleurs atouts ? Leur capacité de résistance et leur combativité.

DES ENTREPRENEURS PROACTIFS...

Pourtant, nombre d'entre eux ont été fortement impactés par la crise. 62 % des entrepreneurs ont ainsi été contraints, du jour au lendemain, suite à une décision administrative de fermer leur entreprise ou de réduire très fortement leur activité. Si certains ne sont pas parvenus à maintenir leur activité en raison des baisses de commandes, de l'indisponibilité des salariés ou des difficultés d'approvisionnement, d'autres ont trouvé le moyen de survivre et de se préparer à l'après. Loin de se laisser abattre, passés la sidération des annonces gouvernementales, 29 % des indépendants se sont montrés proactifs et en ont profité pour se diversifier (12 %), réactiver des idées et mettre en place des projets dormants (12 %), ou travailler davantage en réseau ou en partenariat avec d'autres entrepreneurs (5 %). «Les entrepreneurs et indépendants ont une forme mentale



Le Salon SME des micro-entreprises s'est déroulé mi-octobre et pour la première fois en virtuel, crise sanitaire oblige.

adaptée pour rebondir. Dos au mur, sans protection, ils sont dans une dynamique créée par l'impérieuse nécessité de trouver des solutions. Une dynamique positive qui leur permet d'agir rapidement et les rend plus forts», explique Alain Bosetti. Les restaurateurs et petits commerçants, par exemple, se sont vite redéployés pour poursuivre leur activité, en proposant du click and collect, en accélérant les usages numériques, ou développant les services aux personnes âgées ou handicapées... Ainsi, 7 % des entrepreneurs interrogés ont connu un accroissement de leur activité. En revanche, si certains se montrent «antifragiles», tous ne sont pas invincibles et d'aucuns seraient à la limite du burn-out. C'est ce que révélait déjà, en février dernier, l'Observatoire Amarok, indiquant que 20 % des patrons français étaient au bord de l'épuisement, au premier rang desquels figuraient les agriculteurs, les artisans et les experts-comptables. Aujourd'hui «personne ne mesure les effets psychologiques à un, deux ou trois ans sur l'ensemble de la population», constate Alain Bosetti.

... ET ATTACHÉS À LEUR LIBERTÉ

Si la majorité, entrepreneurs comme salariés, ont utilisé leur temps libre pour leurs loisirs et leur famille, les entrepreneurs l'ont également dédié à des fins plus professionnelles. Ainsi, 73 % d'entre eux

ont consacré le temps libéré par la crise sanitaire à chercher des solutions pour rebondir (37 %) et se former professionnellement (18 %), contre respectivement 3 et 12 % des salariés. «Si les salariés supportent une charge psychologique lourde et craignent pour leur avenir, finalement, ils n'anticipent pas ou peu, contrairement aux entrepreneurs qui ont passé plus de temps à se former, alors qu'ils étaient au front», note Alain Bosetti. Autre enseignement, les entrepreneurs ont plus largement entrepris des actions de solidarité que les salariés (11 % vs 6 %). Une liberté d'action qui se traduit par la volonté chez les entrepreneurs de continuer à jouir de leur autonomie. Ainsi, 64 % se disent farouchement attachés à leur liberté et souhaitent ainsi rester indépendant ou entrepreneur. «C'est une majorité confortable», note Alain Bosetti. «Pendant la crise, les entrepreneurs ont été encouragés. Il y a eu une prise de conscience des Français de l'importance du commerce de proximité ; ce qui s'est notamment traduit par des élans de solidarité, avec des initiatives comme les bons prépayés chez les commerçants.» À l'inverse, 19 % des sondés souhaitent en revanche devenir ou redevenir salariés. Les salariés, quant à eux veulent continuer à profiter de leurs avantages et du confort de leur statut : 85 % d'entre eux souhaitent ainsi rester salariés.

Charlotte de SAINTIGNON



40 % des entrepreneurs se disent renforcés psychologiquement et d'attaque pour rebondir.

Étude réalisée pour le Salon SME 2020.





MICRO-ENTREPRENEURS

Le blues et la colère ■

LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AUTO-ENTREPRENEURS ET MICRO-ENTREPRENEURS (FNAE) SE SUCCÈDENT ET SE RESSEMBLENT DEPUIS LA SORTIE DU CONFINEMENT. LA REPRISE D'ACTIVITÉ EST LOIN D'ÊTRE EFFECTIVE. CETTE TYPOLOGIE D'ENTREPRENEURS DEMANDE AU GOUVERNEMENT LA RÉOUVERTURE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES AUTO-ENTREPRENEURS EXCLUS DEPUIS JUILLET DERNIER.



69 % des micro-entrepreneurs de l'Hexagone ont repris leur activité mais à un niveau faible (avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 % de sa valeur habituelle) ! Triste constat établi par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs (Fnae) dans sa cinquième enquête de conjoncture parue au début du mois d'octobre (source : sondage les auto-entrepreneurs face au coronavirus). «Si les pouvoirs publics ne réagissent pas, les défaillances d'entreprises seront très importantes sur la fin 2020 et au début de l'année 2021 », assure cette fédération. «Certes, les aides offertes au printemps ont permis de maintenir à flot de nombreuses structures, mais le redémarrage ne s'est pas fait dans les conditions espérées. Le niveau d'activité est faible ce qui ne permet pas à la grande majorité de survivre à court terme, ni même de faire face aux cotisations appelées dans les mois qui viennent», assure Grégoire Leclercq, le président de la Fnae. Histoire de faire connaître leur situation, la Fnae a réalisé une série de portraits vidéo d'auto-entrepreneurs.

COURRIER À BRUNO LE MAIRE

«Ces exemples sont révoltants. Nous avons le cas de Danielle, 60 ans, artisan depuis 20 ans qui se retrouve au RSA ou celui d'Axelle, praticienne en hypnose dont le chiffre d'affaires a fondu de 80 %. Ou encore Fanny, directrice de projets dans l'événementiel qui vit une situation évocatrice : le secteur



Face à la crise, la grande majorité des micro-entrepreneurs peinent à retrouver un niveau d'activité acceptable. Leur fédération espère une réouverture de leurs droits au fonds de solidarité.

est théoriquement aidé mais elle n'est pas éligible au fonds de solidarité.» La gangrène semble donc se propager inexorablement. Après avoir rencontré Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des PME, la fédération vient de cosigner fin octobre, avec une trentaine de fédérations d'indépendants, un courrier adressé à Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. En ligne de mire de leur mobilisation : la réouverture du fonds de solidarité pour les auto-entrepreneurs. «Le fonds de solidarité est devenu le privilège d'un petit nombre d'entre eux (9 % en bénéficient actuellement quand 67 % sont en dessous de la barre des 50 % du chiffre habituel et que 69 % estiment en avoir besoin.»

D'après les différentes enquêtes publiées par cette fédération, l'activité apparaît tout simplement en berne et les projections pour le quatrième trimestre sont des plus sombres. À la question : quel pourcentage de votre CA habituel pensez-vous pouvoir facturer au mois d'octobre-novembre-décembre 2020 ? Ils sont 72 % à affirmer être probablement en dessous de la moitié du CA habituel. D'après la Fnae, ce sont près de 250 000 entreprises qui pourraient disparaître à court terme si le fonds de solidarité n'est pas rouvert à toutes les activités. Quelles perspectives de reprise pour ces indépendants ? «Le contexte est très inquiétant et toute la communauté des auto-entrepreneurs laisse désormais entendre sa grogne. Les pouvoirs publics sont invités à réagir avec responsabilité dans cette crise économique qui s'amorce.» Les semaines à venir seront décisives pour les quelque 800 000 auto-entrepreneurs aujourd'hui privés du fonds de solidarité.

Emmanuel VARRIER

« 250 000 micro-entreprises pourraient disparaître si le fonds de solidarité n'est pas rouvert. »

Grégoire Leclercq, président de la Fnae.

Christophe VINCENT

Agent Général AXA - 43 Place de la Carrière - Nancy

SPECIALISTE DE L'ASSURANCE DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

- Protection du dirigeant et de ses salariés
- Protection de l'activité

agence.vincentnancy@axa.fr
03.83.32.88.79





BANQUE

Le partenaire principal des entreprises ■

LA BANQUE, ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT, INTERVIENT SOUVENT COMME ÉTANT LE PRINCIPAL PARTENAIRE DES ENTREPRISES. SON INTERVENTION EST RENFORCÉE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJETS DE CRÉATION ET DE REPRISE DES ENTREPRISES.



La banque au service des entreprises.

En plus d'assurer la trésorerie à court terme des entreprises, la banque finance également des projets à moyen et long terme. Les modes de financement diffèrent entre le prêt et le crédit bail, l'escompte, le découvert, les facilités de caisse et bien d'autres. Les critères d'octroi d'un financement diffèrent en fonction de la taille de l'entreprise, son projet et sa solvabilité. En plus de la connaissance du métier à exercer, l'entrepreneur doit soumettre un business plan sur la stratégie et le retour sur investissement prévu. L'optique est de convaincre le banquier à financer le projet. Dans le cadre d'un financement bancaire, une caution personnelle et/ou une hypothèque peuvent par ailleurs être demandées lors du dépôt du dossier. Le cautionnement bancaire peut être consenti par des établissements financiers, des organismes d'assurances ou les mutuelles professionnelles. L'hypothèque, quant à elle, est donnée par l'emprunteur lui-même sur son immobilier. De telles garanties permettent à la banque d'assurer le règlement des échéanciers impayés. Elles peuvent être accordées par des organismes tels que Bpifrance, France Active ou encore le fonds de garantie à l'initiative des femmes. Pour octroyer un emprunt à l'entreprise, l'établissement bancaire procède à une analyse com-

parative de ses ressources et dépenses. D'une part, les ressources de la structure englobent généralement les fonds propres et de l'autre les dépenses diffèrent entre les frais d'établissement et les immobilisations incorporelles, les immobilisations financières, la trésorerie de démarrage, outre les fonds de roulement. L'optique est de déterminer la fiabilité financière du projet.

LE RÔLE DE BPIFRANCE DANS LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Les créateurs et repreneurs d'entreprises peuvent également opter pour la banque publique d'investissement Bpifrance. L'organisme a été créé en 2012 par Oséo, la Caisse des dépôts et de consignations (CDC) ainsi que les Fonds stratégiques d'investissements nationaux et régionaux. Il offre des solutions de financement tant aux petites et moyennes entreprises qu'aux structures de taille intermédiaire et aux entreprises innovantes. Dans le cadre d'une création ou de reprise d'entreprise, il est possible de solliciter un prêt sur l'honneur sans intérêts ni garanties si l'apport financier n'est pas suffisant pour accorder un crédit bancaire. Le prêt à taux zéro sert à renforcer l'apport

personnel de l'entrepreneur et faciliter à l'occasion l'obtention d'un prêt bancaire. En l'occurrence, les réseaux nationaux qui sont éligibles à octroyer ce type de crédit sont l'Initiative France et le Réseau entreprendre. En ce sens, les prêts accordés par Initiative France peuvent aller de 2 000 à 50 000 euros tandis que ceux du Réseau Entreprendre varient entre 15 000 à 50 000 euros. Concernant la reprise des petites et moyennes entreprises, Bpifrance propose aux entrepreneurs l'option du contrat de développement transmission. Celui-ci porte sur un prêt allant de 40 000 euros à 650 000 euros sans exigence d'une garantie ou d'une caution personnelle. Grâce à la procédure de garantie transmission, le prêt accordé dans le cadre d'une reprise de PME est garanti par l'organisme dans la limite de 50 % ou de 70 % avec l'aide de la région. Par ailleurs, l'entrepreneur peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part de Bpifrance. Son soutien intervient aussi bien lors du démarrage que durant les premières actions de l'entreprise. Enfin, rappelons que la relation banque-entreprise s'implante au cœur du développement territorial de la France en rendant plus fort son système productif et créant d'avantage des emplois.

Safae ABRIGHACH

LA BANQUE POPULAIRE ACCOMPAGNE AUSSI LES MICRO-ENTREPRENEURS



**Nos conseillers vous accompagnent
à chaque étape de votre développement
avec nos solutions sur-mesure.**

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



la réussite est en vous



CRÉATION D'ENTREPRISE

Commencer sur de bonnes bases ■

UN JEUNE ENTREPRENEUR POSSÈDE RAREMENT L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE, D'OÙ LA NÉCESSITÉ DE SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR DES EXPERTS EN LA MATIÈRE EN VUE D'OPTIMISER LES CHANCES DE PÉRENNITÉ DE SON PROJET.



L'accompagnement à la création d'entreprise est une solution pertinente permettant de mener à bien la réussite de son projet.

Au cours de cette étape clé dans les affaires, le créateur se pose plein de questions notamment en ce qui concerne le parcours à suivre, l'élaboration de l'étude de marché et du business plan, la réglementation liée à son activité, la structure juridique ou encore les aides financières. En étant bien entouré dès le départ, l'entrepreneur gagne plus de temps et d'énergie pour mener à bien la création de son entreprise.

LES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Il existe différents organismes qui proposent des accompagnements aux personnes qui se lancent dans le monde de l'entrepreneuriat. Les porteurs de projets peuvent prendre contact avec les chambres consulaires notamment la Chambre de commerce et d'industrie ou la Chambre de métiers de l'artisanat pour une activité artisanale. Ils peuvent également avoir recours aux pépinières d'entreprises qui accompagnent le créateur jusqu'au bord du nid en l'ayant suffisamment formé et en lui ayant donné les moyens nécessaires pour qu'il puisse voler de ses propres ailes. Les couveuses d'entreprises permettent, pour leur part, de tester le marché avant que l'entreprise ne soit créée. On citera également les incubateurs qui soutiennent les projets innovants en offrant

un appui dès les premiers stades du concept jusqu'à la création. En effet, ces derniers proposent un hébergement, un suivi personnalisé, des équipements, des conseils et des services adaptés comme une mise en relation à forte valeur ajoutée. D'autre part, le créateur peut aussi bénéficier du conseil d'un expert spécialisé notamment un avocat ou un comptable au moment de choisir sa forme juridique et d'établir son budget prévisionnel. Avec leur expérience et leur savoir-faire, ces structures ont pour mission de l'aider à construire son projet puis à le mettre en œuvre.

POURQUOI ET COMMENT BIEN SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Un entrepreneur peut très bien faire émerger son projet seul. Toutefois, celui-ci doit solliciter une aide extérieure afin de mettre toutes les chances de son côté pour le réussir. Même s'il est facile aujourd'hui de se renseigner par soi-même, le créateur d'entreprise qui opte pour une solution d'accompagnement s'ouvre à plusieurs opportunités. Faire appel à un organisme accompagnateur constitue une occasion de rompre son isolement, de rencontrer d'autres personnes, d'écouter des avis de tiers extérieurs

et de se créer un réseau. En étant encadré et conseillé tout au long de la mise en place du projet, l'entrepreneur décuple les chances de réussite de son affaire. En somme, l'accompagnement en création d'entreprise apporte une aide efficace permettant aussi bien d'optimiser la réalisation du projet que d'inscrire la société dans un but de pérennité. Pour réussir la création d'une start-up, un engagement à 100 % et une volonté de fer ne sont pas suffisants. Le créateur a tout intérêt à s'appuyer sur un accompagnement sur mesure afin de mieux surmonter les obstacles, détecter les pistes d'amélioration et apprendre les bons réflexes professionnels. Cependant, le choix de l'accompagnateur doit être en adéquation avec le secteur d'activité et le projet à mettre en place. Pour pouvoir tirer profit de cette action, un entrepreneur qui envisage la création d'une société doit repérer la bonne option en fonction de ses exigences et de la nature de son business. Un bon accompagnement se traduit souvent par une relation de confiance avec le conseiller, une personnalisation de la démarche, des rencontres régulières et une durée limitée dans le temps. Celui-ci doit en effet répondre au besoin réel de l'entrepreneur afin qu'il soit une source de réussite.

Aicha BAGHDAD

Plus qu'une histoire de chiffres... ... une histoire de cœur

Impossible de parler chiffres sans placer l'humain au cœur de notre savoir-faire. Proximité, éthique, créativité, culture d'entreprise sont l'ADN de notre groupe d'expertise-comptable depuis plus de 40 ans.

- 1 Je me prépare :** Accompagnement pendant la phase de pré-crédation de votre entreprise
- 2 Je crée :** Accompagnement à la création de votre entreprise
- 3 Je communique :** Accompagnement à la création de vos supports de communication off line et on line
- 4 Je gère et développe :** Accompagnement au pilotage de votre activité et externalisation de votre comptabilité





MANIÈRE D'ENTREPRENDRE

Les outils pour réussir ■

ENQUÊTE APRÈS ENQUÊTE, LA VAGUE NE DESCEND PAS. LES FRANÇAIS ONT ENVIE D'ENTREPRENDRE, D'ÊTRE LEUR PROPRE PATRON. ON PARLE MÊME DE 15 MILLIONS D'INDIVIDUS DÉSIREUX DE FRANCHIR LE PAS... QUI N'EST PAS DES PLUS SIMPLES. ATTENTION AUX ILLUSIONS ET AUX ÉCUEILS. MAIS COMMENT CRÉER ? EN FRANCHISE ? EN REPRISE ? EN LOCATION GÉRANCE ? EN MODE LIBERTÉ TOTALE ? ÉLÉMENTS DE RÉPONSE.

En 2019, la France a vu se créer 815 300 nouvelles entreprises. Soit 18 % de plus qu'en 2018. Durant le confinement, un nombre toujours plus important de Français exprimait clairement des envies d'ailleurs et de tenter l'aventure entrepreneuriale. Les façons d'entreprendre s'articulent autour de quatre démarches bien différentes. Avec 4 000 nouveaux franchisés par an, le lancement en franchise demeure le mode de création d'entreprise en réseau le plus fréquent et le plus connu. Le concept, qui consiste en la signature d'un contrat de collaboration entre un franchiseur mettant à disposition sa marque, son savoir-faire ainsi que son accompagnement, et un franchisé qui doit lui payer un droit d'entrée et des redevances, attire beaucoup de nouveaux entrepreneurs. D'abord, parce que la franchise permet de bénéficier de la notoriété d'une enseigne et, ensuite, parce qu'elle donne la possibilité à un entrepreneur novice de compter sur un accompagnement parfois indispensable, notamment au démarrage de l'activité. Si la franchise peut donner à l'entrepreneur un certain sentiment de sécurité, l'investissement initial d'un entrepreneur en franchise sera, dans la plupart des cas, supérieur à celui d'autres créateurs d'entreprise. L'investissement initial médian de l'ensemble des entreprises en réseau (franchises, concessions, coopératives, commissions-affiliations) est de 16 000 euros et atteint le double de celui des autres créateurs d'entreprise.

EN ADÉQUATION AVEC LE CRÉATEUR

La location gérance, elle, est une bonne option pour limiter les risques, permettant d'être à son compte en reprenant une activité déjà existante, mais sans avoir à risquer un lourd investissement initial dans un fonds de commerce. En effet, le locataire-gérant doit simplement



En 2019, plus de 800 000 entreprises ont été créées en France.

payer une redevance au propriétaire du fonds de commerce pour avoir le droit de l'exploiter. En plus de limiter les risques, le locataire-gérant a la possibilité d'apprécier la viabilité de l'affaire et de pouvoir mettre de l'argent de côté pour une éventuelle reprise de l'entreprise dans le futur. En revanche, si l'activité devient trop florissante sous la gestion du nouveau locataire-gérant, ce dernier verra augmenter le prix du fonds de commerce, et donc à terme, celui de l'entreprise en vente. Autre choix : la reprise d'une entreprise - affaire familiale, société dont les gérants partent à la retraite, société en difficulté - permet à un entrepreneur de ne pas démarrer de zéro. Ici, le taux de survie à 5 ans atteint les 60 % pour les entreprises transmises. En revanche, l'investissement initial sera aussi plus conséquent. Il existe de nombreuses opportunités en France, où, tous les ans,

60 000 entreprises sont mises sur le marché et seulement 30 000 sont cédées (les 30 000 autres disparaissent). Pour beaucoup, la création d'entreprise ex nihilo est un peu le Graal. Concept de l'entreprise, taille, statut, fonctionnement : l'entrepreneur a les cartes en main. Le revers de la médaille est que la création ex nihilo est risquée. D'après l'Insee, seulement la moitié des entreprises créées de cette façon existent toujours, et avec le même statut, après 5 ans. Il faudra donc que le chef d'entreprise possède de nombreuses compétences, qu'il ait un réseau solide pouvant apporter soutien et conseils. Les premières difficultés passées, la satisfaction d'avoir réussi à la tête de son propre projet sera une réelle satisfaction. Au demeurant, la façon d'entreprendre correspond d'abord à son profil et à son projet.

Laurent SIATKA

Le succès des SAS ■

Les sociétés par actions simplifiées (SAS) représentent plus de 60 % des créations de sociétés. Hausse due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL), encore majoritaires en 2014, se situent actuellement à 35 %.

« La franchise reste le type de création en réseau le plus fréquent. »



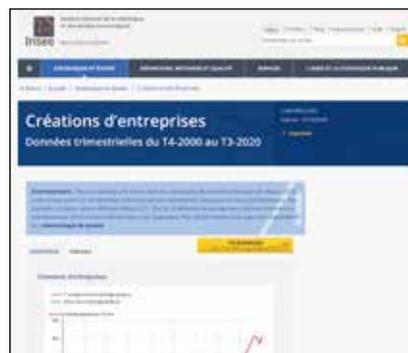
STATISTIQUES

Des chiffres erronés depuis cinq ans... ■

QUI PORTE RÉELLEMENT LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN FRANCE ? LA QUESTION NE SEMBLE PLUS SE POSER APRÈS L'ANNONCE PAR L'INSEE MI-SEPTEMBRE D'UNE ERREUR DANS LES STATISTIQUES MENSUELLES ET TRIMESTRIELLES DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DIFFUSÉES À PARTIR DE 2015. DEPUIS CINQ ANS, LES CRÉATIONS DES MICRO-ENTREPRENEURS ÉTAIENT SOUS-ESTIMÉE...

 Les micro-entrepreneurs porteurs de la création d'entreprise dans les chiffres de l'Insee de l'Hexagone ! La donne n'est pas nouvelle (et elle fait même bondir certains au sujet de la réelle santé de l'entrepreneuriat en France) mais leur part déjà importante a été minimisée depuis cinq ans. «*Nous avons identifié une erreur dans les statistiques des créations d'entreprises mensuelles, trimestrielles et annuelles diffusées depuis 2015. Elle porte sur la répartition des créations entre entreprises individuelles «classiques» et micro-entrepreneurs. Le volume total des créations d'entreprises et la répartition entre sociétés et entreprises individuelles ne sont en revanche pas affectés. La très forte augmentation des créations d'entreprises depuis 2015 n'est également par remise en cause*», assure l'Insee dans un communiqué mi-septembre. «*Cette erreur provient du traitement des demandes d'immatriculations des micro-entrepreneurs par certains centres de formalités des entreprises (CFE)*»

(RM) pour les artisans ont été imposées. Le nombre de CFE pouvant traiter les immatriculations de micro-entrepreneurs s'est donc accru. Cependant, les liasses déclaratives transmises à l'Insee par ces CFE pour alimenter les statistiques sur les créations d'entreprises n'étaient pas correctement renseignées, entraînant une classification erronée de certains micro-entrepreneurs comme entreprises individuelles «classiques» dans ces statistiques. «*Ce problème induit une sous-estimation importante des créations de micro-entrepreneurs depuis cinq ans, et, à l'inverse, une surestimation importante des créations d'entreprises individuelles classiques*». L'Insee précise «*qu'après la correction faite, la très forte augmentation observée depuis 2015 reste portée par les formes sociétaires et surtout par les micro-entrepreneurs. Elle se serait faite au détriment pour partie des entreprises individuelles classiques dont le nombre de créations aurait baissé de près de 30 % (autour de 70 000 créations en moyenne par an entre 2015 et 2019, contre 100 000 sur la période 2010-2004)*». Une chose semble donc aujourd'hui certaine,



L'Insee vient d'informer que depuis cinq ans une erreur portant sur la répartition des créations entre entreprises individuelles classiques et les micro-entrepreneurs est présente dans les statistiques des créations d'entreprises.

les micro-entrepreneurs apparaissent bien être les principaux moteurs des chiffres de la création d'entreprise. «*Des consignes ont été rappelées aux réseaux des CFE afin de corriger l'erreur d'identification des micro-entrepreneurs dans les liasses transmises à l'Insee pour les nouvelles immatriculations. Elles permettront d'assurer correctement le suivi des créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur dès le début de l'année 2021. D'ici-là, pour le suivi mensuel et trimestriel des créations d'entreprises jusqu'à la fin de l'année 2020, le partage entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels hors micro-entrepreneurs ne sera pas diffusé*». On devrait y voir un peu plus clair d'ici quelques mois et tout devrait rentrer dans l'ordre.

Emmanuel VARRIER

ENTREPRISES CLASSIQUES EN BAISSÉ

À la suite de la transformation du régime du micro-entrepreneur par la loi Pinel du 18 juin 2014, de nouvelles obligations en matière d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés pour les commerçants (RCS) ou au répertoire des métiers

« Depuis cinq ans, les créations de micro-entrepreneurs ont été sous-estimées et celles des entreprises individuelles surestimées. »

B

L'agence BOOSTERCOM accompagne les créateurs d'entreprises dans leur communication.

Offre spéciale créateur à partir de 490 €.

Vous payez votre site Internet au bon prix, aucun engagement.

- Référencement sur les moteurs de recherche.
- Campagne sur les réseaux sociaux.
- Création de votre fiche google my business gratuite.

Demandez la visite de notre conseiller digital.

Jérôme Boaretto | Tél : 06.87.37.68.87
contact@boostercom.fr | www.boostercom.fr





ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR

Dans la chrysalide entrepreneuriale ■

SI AU REGARD DES MILLIONS D'ÉTUDIANTS EN FRANCE, LES QUELQUE 4 000 OPTANT POUR LE STATUT D'ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR APPARAISSENT FORCÉMENT COMME PORTION CONGRUE, ILS TIRENT BIEN DES AVANTAGES DE CE STATUT LEUR PERMETTANT D'ÉLABORER UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE. DÉCRYPTAGE.

En octobre 2013, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présentait le statut national d'étudiant-entrepreneur, instauré le 15 septembre 2014 dans le cadre du plan d'action en faveur du développement de la culture entrepre-

tants des établissements du PÉPITE, de ses partenaires, du responsable pédagogique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E), il existe actuellement 30 PÉPITE sur le territoire français. Le statut permet d'avoir accès à un suivi par un enseignant et un référent, tel un entrepre-

LE D2E, SÉSAME ENTREPRENEURIAL

Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, que sa démarche entrepreneuriale soit individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante, technologique, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PÉPITE se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur. Suivant l'ampleur du projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PÉPITE apprécie si l'inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur est indispensable ou non. Ce D2E confère des droits et avantages qui permettent à l'étudiant de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Atouts : le droit à la césure, la possibilité de convertir le diplôme étudiant-entrepreneur en E.C.T.S. dans le diplôme national, l'accueil dans l'espace de coworking du PÉPITE. L'inscription au D2E est obligatoire pour les jeunes diplômés. Elle est fortement recommandée aux étudiants en cours d'étude mais n'est pas exigée. Les avantages du D2E sont des plus intéressants : validation du projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études, aménagement des études, le cas échéant et reconnaissance des acquis issus du D2E. A l'issue du cursus, sur un CV, c'est un authentique passeport pour l'insertion dans le monde professionnel.

Laurent SIATKA



On recense actuellement quelque 4 000 étudiants-entrepreneurs en France.

neuriale et de formation à l'innovation. Le statut d'étudiant-entrepreneur s'adresse en priorité aux jeunes de moins de 28 ans, âge limite pour bénéficier du statut social d'étudiant. Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition de diplôme requis pour une inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur. Le statut est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet. C'est le comité d'engagement du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) qui est chargé d'instruire les demandes. Il est composé des représen-

neur ou un réseau d'accompagnement et de financement, à un accès à un espace de coworking, à un partenaire pour favoriser la mise en réseau des étudiants-entrepreneurs dans leur diversité. Existe la possibilité de signer un Contrat d'appui d'entreprise (CAPE) avec une structure type couveuse ou coopérative d'activité et d'emploi (C.A.E.) ou un autre partenaire du PÉPITE.

« Le réseau PÉPITE demeure la pierre angulaire du dispositif de statut-entrepreneur. »

Des avantages certains ■

Pour les jeunes diplômés, devenir étudiant-entrepreneur permet de conserver ou de retrouver le statut étudiant et les avantages associés : prolongement des bourses sur critères sociaux (valables jusqu'à 28 ans), couverture sociale étudiante, tarifs préférentiels, formation qualifiante, dédiée et personnalisée (D2E), à l'entrepreneuriat et à la gestion, accompagnement par des professionnels et accès au lieu de coworking de son PÉPITE. Enfin, les jeunes diplômés demandeurs d'emploi ayant le statut peuvent bénéficier du dispositif et maintenir leurs droits Pôle emploi.

CYBERCONF

GREEN IT:

QUEL AVENIR POUR UN DIGITAL RESPONSABLE ?

JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Ouverture de la salle 17h , début de la conférence 17h30

CAMPUS CESI VANDEUVRE - BATIMENT CASSIOPEE

3 Rue du Bois de la Champelle

54500 Vandœuvre-lès-Nancy

INTERVENANTS:

Bertrand PETITCOLAS

Créateur IPSO 3T et consultant Green IT

Thomas BARBERO-TRIBOUT

Co-fondateur de Pandor-Concept

Fabrice COUPRIE

Président - Fondateur Advanced Mediomatrix

Philippe PACI

Directeur Marketing Adista

Bertrand MAUJEAN

RSSI Adista



Entrée gratuite

Réservation obligatoire ici





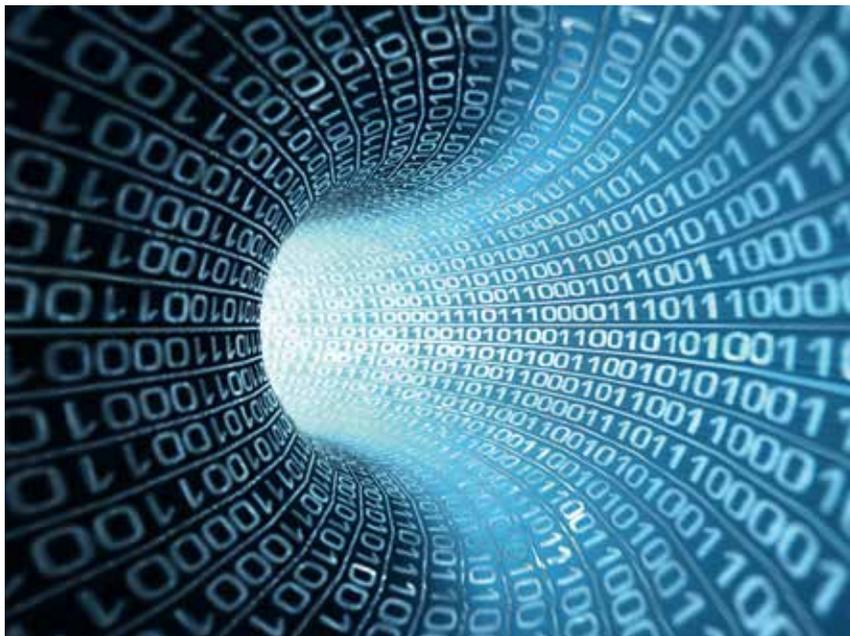
TENDANCE

La vague de l'entreprise numérique ■

LA FILIÈRE NUMÉRIQUE EST AUJOURD'HUI UN AXE FORT DE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ÉCONOMIE COMME EN TÉMOIGNENT LE NOMBRE D'ENTREPRISES EN AUGMENTATION SUR CE SECTEUR, AVEC DES VECTEURS DE CROISSANCE COMME LE BIG DATA ET LA SANTÉ CONNECTÉE. LES TECHNOLOGIES, LES PRODUITS ET LES SERVICES NUMÉRIQUES SONT ÉGALEMENT LES LEVIERS DE L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES. L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE RÉVÈLE DES POTENTIALITÉS RÉELLES, MAIS ÉGALEMENT DES POINTS PERFECTIBLES.

Le numérique est omniprésent, on le retrouve associé à tous les domaines de la société. On parle de loi, de république, d'écosystème, de culture,... mais c'est avant tout une économie. L'avènement de l'Internet et du monde numérique a changé les comportements des consommateurs et par extension le fonctionnement des entreprises. Aujourd'hui, être présent sur le web est presque une obligation. Il y a deux façons de créer une entreprise digitale sous forme d'e-commerce ou d'agence. On parle aussi de stratégie cross-canal : une entreprise physique choisit de se développer sur le net et engendre un nouveau point de vente. Sur les 52 millions d'internautes français, 37 millions font leurs achats sur la toile. Une tendance suivant une courbe exponentielle. La possibilité d'effectuer ses achats sur mobile (1 acheteur sur 3) porte la croissance de ce marché. Se lancer en e-commerce c'est augmenter sa visibilité. Pratique à plus d'un titre : un e-commerce est disponible à toute heure du jour et de la nuit, sans limite géographique, donne l'ouverture sur une nouvelle clientèle et au final sur une potentielle augmentation des ventes. Le commerce physique et le e-commerce s'avèrent complémentaires.

« Les activités liées au conseil en technologies ont progressé de 5,5 % l'an passé. »



Le secteur du numérique représente quelque 28 000 entreprises en France.

D'ailleurs, aujourd'hui, un nombre croissant de commerces de proximité propose les deux services. Dans cette mutation, la crise sanitaire de la Covid-19 a accéléré le phénomène.

LE BIG DATA, PORTEUR D'AMBITIONS

Créer une société digitale ne diffère pas vraiment d'une entreprise classique. Les formalités sont similaires. Reviennent les problématiques s'imposant à tout néo-créateur : forme juridique, régime fiscal, statut social du dirigeant, dénomination sociale, protection du patrimoine personnel, construction d'un business plan. Il est d'usage de conseiller à un gérant ayant déjà une entreprise, et souhaitant simplement créer un e-commerce, de se faire accompagner d'un professionnel

dans ce domaine. Un nouveau canal de distribution nécessite de concevoir une stratégie digitale adéquate à ses produits, à l'image de l'entreprise. Pour mettre en ligne un site évolutif et professionnel, un budget entre 5 000 et 15 000 euros est requis. S'ajouteront les frais d'hébergement du site pouvant se monter à une centaine d'euros par mois et un budget pour la communication. Créer une entreprise digitale peut être un atout certain pour une entreprise qui ont déjà un commerce physique ou pour ceux voulant se lancer dans l'entrepreneuriat. L'expansion du big data génère déjà les métiers de demain, ceux de la transition numérique : ceux liés aux réseaux sociaux, aux solutions Cloud (ingénieurs et architectes), à l'analyse de données massives, à la cybersécurité, à l'intelligence artificielle, aux systèmes cognitifs. Pouvant apparaître comme une nébuleuse, tant ses contours semblent insondables, la galaxie numérique se solidifie progressivement. La création d'entreprise en est le cœur palpitant.

Laurent SIATKA

Les chiffres du numérique ■

Le chiffre d'affaires du numérique en France est estimé à quelque 56 milliards d'euros selon les dernières enquêtes. Le secteur représente 28 000 entreprises pour 474 000 emplois et demeure celui qui génère le plus d'embauches depuis une décennie. En 2018, 81 % des entreprises de services du numérique avaient augmenté leur chiffre d'affaires. Le marché du conseil et des services, porté par les secteurs de la banque, des assurances, de la finance, du commerce est en pleine croissance, comme ceux des éditeurs de logiciels et du conseil en technologies.

NOS EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT DANS LA CONCRÉTISATION DE VOTRE PROJET DE CRÉATION

1

FAITES DE VOTRE IDÉE UN PROJET D'ENTREPRISE

Identifiez le potentiel de votre idée

- Existe-t-elle déjà ?
- Est elle légale ?
- Peut-elle évoluer ?
- Son potentiel est-il admis par tous ?



Sécurisez votre idée

- Que protéger ?
- Comment le faire ?



Maîtrisez votre «time to market»

Ne prenez pas le risque :

- D'aller trop doucement
- De trop attendre
- De vous essouffler



2

FORMALISEZ VOTRE PROJET

Etablissez votre stratégie et formalisez-la

- Étude de marché
- Business model
- Stratégie digitale
- Prévisions financières
- Pilotage • Communication



Choisissez vos partenaires financiers

Quel financement ?

- Love money • Prêts d'honneur
- Ouverture du capital • Crowdfunding
- Financement bancaire

Quelle contrepartie ?

Piochez dans les aides disponibles

- Subventions • Bourses • Aides



3

BOOSTEZ LE POTENTIEL DE VOTRE PROJET

Choisissez parmi l'offre d'accompagnement

- Accélérateurs
- Incubateurs
- Couveuses
- Fablabs
- Pépinières
- Clusters
- Espaces de coworking



Tentez les concours créateurs

Et après ?

- Stratégie d'export
- Stratégie de croissance
- Transmission d'entreprise



Gérôme Collilieux
Expert-comptable
Accompagnement et création d'entreprises
gcollilieux@expertiscfe.fr
03 83 67 69 00

Votre **e**xpert comptable
fait partie de votre équipe

www.expertiscfe.fr



CONSEILS

Comment bien préparer une reprise d'entreprise ? ■

ACTUELLEMENT, LES REPRENEURS OPTENT, EN PLUS DE LA CRÉATION, À LA REPRISE DES ENTREPRISES. RACHETER UNE STRUCTURE, C'EST AUSSI ACQUÉRIR SES CLIENTS, SES FOURNISSEURS, SES SALARIÉS, SON IMAGE DE MARQUE, MAIS AUSSI SA SITUATION FINANCIÈRE. ALORS, QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE POUR REPRENDRE L'ENTREPRISE QUI CORRESPOND LE MIEUX À LA SITUATION PERSONNELLE ET AUX ATTENTES DU REPRENEUR ?

Reprendre une entreprise est un projet complexe qui prend du temps. En revanche, il est considéré comme une alternative pertinente à la création d'entreprise. La reprise permet au repreneur de s'inscrire dans une activité avec une histoire et une existence. En moyenne, celui-ci a besoin de 12 à 18 mois pour racheter l'entreprise de ses rêves. Ci-dessous les différentes étapes à suivre pour réussir une reprise :

LA PRÉPARATION DE LA REPRISE

Avant de démarrer le processus de recherche de l'entreprise cible, l'entrepreneur doit analyser ses motivations et ses objectifs, mais également définir les critères de choix de la structure tels que le secteur d'activité, la région, l'industrie, la taille de l'entreprise, etc. De plus, il doit se faire accompagner, par exemple, par un expert-comptable, un notaire ou même un conseiller des chambres consulaires.

LA RECHERCHE DE L'ENTREPRISE CIBLE

La recherche de l'entreprise à racheter est très compliquée. Pour trouver celle qui répond à ses critères de sélection, le repreneur peut opter pour plusieurs solutions, entre autres, l'activation des réseaux familial, amical et professionnel, le recours aux intermédiaires et aux experts, la consultation des annonces ainsi que l'accès aux bourses des candidats cédants et repreneurs.

LA SÉLECTION DE LA CIBLE

Après le repérage des cibles, l'entrepreneur doit réaliser un prédiagnostic reprise pour sélectionner l'entreprise qui correspond le mieux à ses attentes. Cette première sélec-



Acquérir une entreprise est moins risqué que la création.

tion lui permettra d'optimiser son temps et notamment d'évaluer plus rapidement la faisabilité de son projet de reprise.

LA RENCONTRE DU CÉDANT

Cette étape est primordiale pour réussir son projet de reprise. La rencontre du cédant, de préférence au sein de l'entreprise cible, permet au repreneur d'avoir une idée sur la structure et sur le cœur du métier. Au cours de cette phase, l'entrepreneur peut évaluer le degré d'urgence de la cession et les motivations du propriétaire.

LE DIAGNOSTIC DE LA CIBLE

Pour réaliser un diagnostic, il est nécessaire de collecter le maximum d'informations sur la cible. Celui-ci permet au repreneur de prendre une décision de poursuivre ou non son projet de reprise. Grâce à cette évaluation, l'acquéreur peut, par la suite, construire un business plan et organiser le montage juridique et financier.

LE DÉMARRAGE DES AUDITS

La réalisation de l'audit d'acquisition de l'entreprise permet de formaliser les éléments essentiels du dossier, de fiabiliser les informations fournies par le cédant, mais aussi de s'assurer que le prix de vente n'est pas surévalué.

LE MONTAGE JURIDIQUE

Lors de la reprise d'entreprise, l'acquéreur peut opter pour différentes situations conduisant à plusieurs montages juridiques. En ce sens,

il peut choisir, par exemple, entre la reprise du fonds ou des titres. Les conséquences juridiques, financières et fiscales, que ça soit du côté du repreneur ou du cédant, diffèrent selon l'option choisie.

LE BUSINESS PLAN

L'élaboration du business plan de la reprise est indispensable. Ce document permet au repreneur de synthétiser l'information et de vérifier si le projet est réaliste et que sa situation financière est stable.

LE FINANCEMENT DU PROJET

Pour assurer le financement de son projet de reprise, l'entrepreneur peut combiner plusieurs sources de financement. Celles-ci varient en fonction des caractéristiques du projet, mais aussi de la situation financière de l'acquéreur.

LE PROTOCOLE D'ACCORD

Le protocole d'accord est considéré l'acte juridique le plus important de la reprise d'entreprise. Il permet de fixer les droits et les obligations du repreneur et du cédant, mais aussi les conditions et les modalités de l'opération. Après la signature du protocole d'accord, l'acquéreur s'engagera définitivement et débutera les procédures permettant de concrétiser l'achat et de rendre la reprise irréversible, dont le déblocage des fonds, la signature de l'acte de la cession définitive et la mise en place des formalités administratives de l'opération.

Manal HAMDJ

VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL EN TOUTE SÉCURITÉ

Entreprendre à l'international n'est pas réservé aux grandes entreprises. De nombreuses PME/PMI se tournent vers l'exportation pour trouver de nouvelles sources de développement.

Développer une activité hors des frontières nationales, c'est aussi s'exposer à des risques nouveaux qui peuvent fragiliser ou mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

La gestion de ces risques passe notamment par l'accompagnement d'un assureur spécialisé qui saura mettre en place les couvertures adaptées.

Bénéficiez de l'expertise d'un assureur spécialiste des risques à l'international

- **Une analyse approfondie des risques de l'entreprise :** activités, pays concernés, modes de distribution (en direct, via des distributeurs ou des implantations).
- **La rédaction d'un programme d'assurance complet adapté** à vos activités et à vos projets de développement à l'international.
- **Une analyse comparative** avec les solutions en place.
- **Un accompagnement** dans la souscription et la gestion de vos contrats d'assurance.

03 83 40 18 23

info@hinault-assurances.com
11 bis av. de Boufflers 54000 Nancy
Orias n°07013455 - Agent général


Jean-Claude Hinault
assurances



SENIORS

Les silver entrepreneurs, nouvelle mine d'or ? ■

DEPUIS LA CRÉATION DU STATUT DE MICRO-ENTREPRENEUR ET LE DROIT DE CUMULER EMPLOI ET RETRAITE, LES SENIORS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À SE LANCER DANS L'AVENTURE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE. EN FRANCE, CHAQUE ANNÉE, ILS SONT PRÈS DE 90 000 À FRANCHIR LE PAS ET À POUSSER LA PORTE DE CETTE NOUVELLE VIE. DES ATOUTS, ILS EN ONT PLÉTHORE. MAIS CE VOLONTARISME S'AVÈRE SOUVENT PARSEMÉ D'OBS-TACLES ET DE DIFFICULTÉS. ANALYSE D'UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ.

Contrairement aux idées reçues, les années passant peuvent s'avérer un moteur pour progresser dans une carrière. Prenons les plus de 50 ans. 71 % se sentent prêts à créer une entreprise. C'est parfois même le moment idéal. Les enfants ont quitté le cocon, la maison et la voiture sont payées. Même si certains choisissent de se lancer en tant que freelance pour compléter leur retraite, dans leur majorité, les silver créateurs d'entreprises ont fait le choix de vivre leur passion, de conquérir une indépendance. Les plans de départ volontaires à la retraite figurent aussi parmi ces moments clés et déclencheurs d'un changement de cap professionnel. Car si les seniors représentent une faible proportion des chômeurs (6,9 %), ils restent bien plus longtemps sans emploi que les autres catégories (30 % y demeurent plus de deux ans) selon la Cour des Comptes. Une fois leur job perdu, certains salariés préfèrent monter leur entreprise plutôt que d'être mis au placard ou d'attendre désespérément un emploi qui ne viendra peut-être jamais. Les seniors entrepreneurs de plus de 50 ans représentent 24 % de la population active, mais aussi 16 %



La création : un virage pour de nombreux seniors.

des créateurs d'entreprise. Un dirigeant sur cinq s'est lancé dans la création après 50 ans, 37 % des anciens cadres sont devenus micro-entrepreneurs et la moitié a créé sa société.

LA MAÎTRISE DU NUMÉRIQUE

En faisant ce choix, les seniors génèrent en sus plus d'un million d'emploi. Ils en ont des atouts : expérience, expertise, carnet d'adresses, réseau, sécurité du revenu de retraite. Convaincus par ailleurs d'avoir atteint leur maturité professionnelle, capitalisé leurs expériences, consolidé leurs compétences, gardé leur degré de performance, optimisé leur crédibilité face à l'ambition de la jeunesse. Se réaliser, être indépendant, essayer son savoir-faire et son savoir-être pour contribuer au développement de l'économie, enrichir sa carrière par une dernière expérience : les motivations sont nombreuses. Il y a les raisons teintées du réalisme du quotidien : licenciement, difficulté à retrouver du travail car salaire trop élevé

par rapport au marché, besoin de subvenir à une famille recomposée, améliorer l'ordinaire surtout dans un contexte de crise. Si les silver entrepreneurs bénéficient d'une bonne réputation, perçus comme fiables, ils n'échappent pas à des freins dans leur élan, comme la méconnaissance de l'environnement numérique, une pratique moindre dans la façon de booster leur projet comme la prospection commerciale sur LinkedIn. L'aspect social n'est pas à négliger. Le senior entrepreneur devra apprendre à remettre en question son existant, celui de sa famille, accepter de vivre dans un certain isolement - il ne sera plus entouré de ses collègues -. Si l'une des forces de l'entrepreneuriat français réside dans son réseau de tiers-lieux, fablabs, espaces de coworking et incubateurs, ils sont le plus souvent adaptés à la galaxie start-up. Moins vers les silver entrepreneurs, lesquels peuvent cumuler intégralement les revenus procurés par leur activité et leur pension de retraite. Il est une chose certaine. Avec le vieillissement de la population et l'amélioration des conditions de vie, leur nombre n'est pas prêt de baisser.

Laurent SIATKA

« 1 dirigeant sur 5 est devenu entrepreneur après 50 ans. » »

Les secteurs des seniors créateurs ■

Les seniors se lançant dans la création d'entreprise réalisent leur ambition principalement dans le conseil, les activités de conseil en affaires et gestion et dans les activités d'ingénierie et études techniques. Les services aux entreprises et le commerce de détail ont aussi leur préférence.

Simplifiez la diffusion de vos MARCHÉS PUBLICS !

 **MarchésPublics.pro**

Solutions sur mesure

**Vos marchés
juridiquement
sécurisés**

**Assistance
complète
GRATUITE**

**Tarifcation
à l'acte sans
abonnement**

Forfait Eco à 90€ ht*



Héloïse Ettinger

☎ 06 22 94 16 98

@ h.ettinger@tabletteslorraines.fr

Une Question?

Une présentation sans engagement?

CONTACTEZ NOUS !

* Sur les Marchés inférieurs à 90 000€ ht

www.marchespublics.pro

LA GAZETTE
SOLUTIONS

Votre partenaire Annonces Légales & Formalités



MANAGEMENT

Crise Covid-19 : comment repenser les espaces de travail et adopter le coworking

LA CRISE SANITAIRE PERDURE ET LE TÉLÉTRAVAIL CONTINUE DE S'APPLIQUER À GRANDE ÉCHELLE, D'AUTANT PLUS QUE LA MENACE DE NOUVELLES PÉRIODES DE CONFINEMENT PLANE TOUJOURS. PORTEURS DE PROJETS ET ENTREPRENEURS DÉJÀ ÉTABLIS DOIVENT ÉGALEMENT S'ADAPTER.



La start-up Bureaux à Partager a interrogé, entre mai et juin, 205 personnes dont la moitié était des chefs d'entreprise - contre 38 % des salariés et 12 % des travailleurs indépendants. L'étude montre que 74 % des entreprises étaient en télétravail, 20 % ont mixé télétravail et présence au bureau et 4 % ont continué à se rendre au bureau. Les deux tiers des chefs d'entreprise ont déclaré s'orienter vers plus de télétravail, tout en réfléchissant à réduire leur surface de bureaux. L'objectif : faire des économies (43 %), rendre les contrats de location plus flexibles (33 %) et réduire le nombre de postes de travail (26 %). Un tiers d'entre eux songent même à changer de locaux. Et deux tiers disent ne pas pouvoir se passer de bureaux pour au moins trois raisons : il faut maintenir un lien social (82 %), assurer un équilibre entre vie privée et professionnelle (74 %) et entretenir la culture d'entreprise (66 %).

LES LIMITES DU TÉLÉTRAVAIL

Certaines entreprises comme Schneider Electric (depuis 2018) avaient déjà généralisé deux jours de télétravail par semaine. Mais ce n'est pas la panacée. «Le télétravail a provoqué des contraintes, des burn-out, des problèmes de management (...). On a besoin de retourner au travail, de se voir, de se parler, de recréer de la richesse tous ensemble», déclarait, en juin dernier, Geoffrey Roux de Bézieux, président du Medef. Le modèle du télétravail a donc montré ses limites : problème d'ergonomie, suppression des interactions sociales, perte du

sentiment d'appartenance à l'entreprise ; et, à plus long terme, un risque de désengagement et de démotivation. L'enchaînement de réunions virtuelles et une planification rigoureuse ne doivent pas empêcher les échanges informels entre collègues - source d'idées et de créativité.

REDONNER ENVIE DE REVENIR AU BUREAU

Il faut donc donner envie de se retrouver au bureau en dépit des conditions sanitaires strictes : port du masque, distanciation, limitation des lieux de convivialité tels que cafétérias, comportements responsables, etc. Il faut inciter à revenir au bureau parce qu'on en éprouve le besoin et que c'est utile et agréable. En conséquence, les locaux seront plus accueillants, plus confortables, plus inspirants... Ils doivent être contractuellement et matériellement plus flexibles. Idéalement, il faut pouvoir moduler le nombre de postes selon les besoins du moment. «Nous devons repenser l'expérience au bureau et revaloriser son rôle», explique un designer d'espaces de travail chez Steelcase. «Il faut favoriser la créativité, l'intelligence collective, la sérénité» [de 'serendipity': capacité à faire des découvertes de façon fortuite] ou encore «la collaboration impromptue, capable de stimuler l'innovation.» Facile à faire ? Si tous les collaborateurs rejoignent leur «open space», il faut y réduire la densité des postes de travail, en changer la disposition, tout en érigeant des barrières de protection (des bulles, les plus transparentes possibles).

QUE FAIRE DES OPEN SPACES ET DES FLEX OFFICES ?

Les open spaces sont revus en espaces de socialisation, accueillants, flexibles, donc facilement ré-aménageables. Ils utilisent des matériaux à la fois agréables, confortables et facilement nettoyables. Les flex offices, visant à ne plus attribuer de



© Wojo

Face à la crise de la Covid-19, les porteurs de projets et entrepreneurs déjà établis s'adaptent tout comme les espaces de coworking qui accueillent bon nombre d'entre eux.

postes de travail nominatifs, posent question. Une partie de la réponse consisterait à laisser les collaborateurs se répartir entre trois lieux de travail : bureau, domicile, espaces de coworking. Au bureau, la réservation d'un poste de travail pourrait être définie par périodes déterminées - journées ou semaines, en fonction des réunions d'équipes, etc. Certains aménageurs parlent aussi d'évolution vers des «happen spaces», des lieux facilitant le travail en équipes, la communication sous diverses formes et pouvant mixer le présentiel et la visioconférence.

LA RÉPONSE DU COWORKING

Le coworking peut être un complément. Il s'agit de louer quelques bureaux économiques et confortables, avec une flexibilité de quelques mois, permettant de diminuer les temps de déplacement, et donc, autant que possible, en ville. Leurs promoteurs (Bureaux à Partager, Deskeo, La Maison du Coworking, Spaces, WeWork, Wojo...) parlent de «dynamic office» alliant la flexibilité, le calme (avec des bulles pour deux à quatre personnes), des salles de réunion, des espaces créatifs et de détente, etc. Ils ont séduit des groupes comme Orange. Car avec le poste de travail portable, l'espace de travail est facilement nomade, donc adapté à des espaces de coworking occupant des bâtiments de petite taille, bien desservis par les transports. Il reste à en justifier le budget...

Pierre MANGIN

« Les deux tiers des chefs d'entreprise déclarent s'orienter vers plus de télétravail, tout en réfléchissant à réduire leur surface de bureaux. »

Enquête de la start-up Bureaux à Partager.





TENDANCE

L'écolo-business en phase ascendante ■

EN LIEN DIRECT AVEC LES OBSERVATIONS SOCIÉTALES FAITES DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LA CRÉATION D'ENTREPRISE N'ÉCHAPPE PAS AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES. DE PLUS EN PLUS DE NÉO-ENTREPRENEURS SE LANCENT DANS CES SOCIÉTÉS «VERTES» ET «ENGAGÉES». IL RESTE ENCORE BIEN DES PLACES À PRENDRE DANS CE NOUVEAU MODÈLE AUX CONTOURS INFINIS.

Éco-conception, équité sociale, slow marketing, business végétal... Ces termes sont apparus ces dernières années dans la création d'entreprise. Ainsi, pour simples exemples, le marché de la cosmétique s'est vu pousser vers le naturel et le bio par une nouvelle génération de consommateurs éco-responsables. Du coup, ce marché a développé son attractivité et s'est ouvert des créneaux aux potentiels importants. Dans la même philosophie, la croissance du bio s'est accélérée depuis 2014. Autrefois confidentiel, le bio est devenu un marché de masse, avec ici aussi, de nombreuses possibilités. Autre marché en plein boom : celui des produits vegan. En peu de temps, son chiffre d'affaires en France a progressé de 80 %. Tous les produits de consommation courante sont concernés, pas seulement ceux liés à l'alimentaire. Made in France, commerce équitable, confection locale : le rapport au vêtement évolue également. Le prêt-à-porter jetable est aujourd'hui concurrencé par des produits plus durables - et souvent plus chers -. Créneau par ailleurs en vogue : le recyclage des déchets et l'économie circulaire. Ce marché de la seconde vie des produits suit une courbe exponentielle. Créer une entreprise dans le secteur des déchets dépasse désormais l'effet de mode. Pour l'année 2021, plusieurs tendances fortes, en lien avec l'écologie et le développement durable, ayant le vent en poupe, devraient s'imposer.

2021, ANNÉE ÉCOLO-ÉTHIQUE ?

L'éco-conception est un défi primordial pour les entreprises soucieuses de réduire leur impact environnemental. C'est aussi une opportunité de se démarquer face à la concurrence. La réflexion à mener autour d'un produit éco-conçu débute dès la phase de recherche et de dévelop-



La sauvegarde de la planète devient un véritable créneau de création d'entreprise.

pement et se poursuit aussi bien au sein des pratiques de l'entreprise que de celles de ses partenaires commerciaux. Autre facteur clé : l'équité sociale. De nombreux acteurs, publics et privés, s'engagent pour allier écologie et équité sociale. Cela passe par une rémunération juste et une considération réelle pour le bien-être et le respect des droits des partenaires, fournisseurs et travailleurs, et ce, au niveau local, national et international. La production de proximité, les circuits courts et le commerce équitable sont des exemples de réponses aux enjeux de l'écologie sociale. Dans cette mouvance, le slow marketing fait sa place progressivement. Ce marketing minimaliste va de pair avec une démarche écologique. En réduisant la production de contenus publicitaires, en diminuant l'emploi

des packagings ou en formulant des messages plus simples et plus authentiques, l'impact sur les ressources nécessaires à ces actions marketing se retrouve diminué. Enfin, une autre tendance croissante en matière d'écologie en création d'entreprise concerne l'innovation autour des matières d'origine végétale. En misant sur des produits à forte valeur ajoutée, esthétiques et écologiques, les entreprises innovantes de ce secteur ont suscité un véritable boom autour de ces matières. Elles inspirent les créateurs de mode et de maroquinerie, mais aussi les entreprises du BTP, les professionnels de l'aménagement intérieur... 2021 sera amenée à consolider l'union entre innovation, dimension sociale, écologique et économique.

Laurent SIATKA

« Le slow marketing s'apparente à du marketing minimaliste, compatible avec une démarche écologique. »

Chez Pile ou Face nous avons un talent...
Celui de vous faire connaître !

PILE
FACE
AGENCE DE COMMUNICATION

6 av. du G^d De Gaulle - 54320 Maxéville
03 83 98 41 20 - pileouface@cfag.fr - www.pileouface.fr

STRATÉGIE DE COMMUNICATION, IMAGE DE MARQUE, CRÉATION GRAPHIQUE, ÉDITION...



ENTREPRENEURIAT

Bercy renforce ses dispositifs de financement des entreprises ■

BERCY ANNONCE DE NOUVELLES MESURES POUR FAVORISER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES, PME ET ETI. ELLES S'INSCRIVENT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE QUI VISE À CONTINUER À PROTÉGER LES ENTREPRISES TOUT EN PROPULSANT LA RELANCE. MAIS LES DISPOSITIFS DEMEURENT SOUVENT MAL CONNUS DES PME.



Bercy a annoncé mi-octobre : « la simplification des modalités d'accès aux prêts exceptionnels accordés par l'État aux très petites et petites entreprises en difficulté financière. »



PME, ETI... Bercy a mis en place de nouvelles mesures d'aide au financement des entreprises, différenciées selon leur taille. Le 13 octobre, Bercy annonçait une « simplification des modalités d'accès aux prêts exceptionnels accordés par l'État aux très petites et petites entreprises en difficulté financière. » Attribués sur dossier, ces prêts participatifs directs de l'État s'adressent aux entreprises qui n'ont pas obtenu de PGE (Prêt garanti par l'État), par exemple. Elles peuvent s'adresser à la Médiation du crédit, qui les orientera. Selon la taille de l'entreprise, le prêt peut aller jusqu'à 50 000 euros, voire, 100 000 dans des cas exceptionnels. Le taux d'intérêt : 3,5 % sur une durée de sept ans. La première année, l'entreprise n'en rembourse que les intérêts. Le 19 octobre, c'est un autre dispositif de prêts participatifs, destiné celui-là à renforcer les fonds propres des ETI, qui a été annoncé.

Distribués par le réseau bancaire, cette forme particulière de prêts s'adressent aux entreprises qui souhaitent investir, pour leur permettre de se « redoter » en capital, sans accroître leur endettement. Au total, le gouvernement vise 20 milliards d'euros d'en-cours de prêts participatifs d'ici à fin 2022. Plus de 10 000 entreprises devraient être concernées. Initialement, 2 milliards d'euros de garantie de l'État étaient prévus. Toutefois, ce montant sera « adapté » s'il se révélait insuffisant, a précisé le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, le 20 octobre, au cours d'une audition par la commission des Affaires économiques du Sénat. Autres précisions apportées par le ministre : le taux d'intérêt sera précisé dans quelques semaines, et ces prêts ne donneront pas droit à une modification du capital des entreprises.

DES MESURES ÉVOLUTIVES, DONT CERTAINES ADOPTÉES PAR LES ENTREPRISES

Autres mesures récentes, avec l'entrée en vigueur du couvre-feu, le Fonds de solidarité a été rétabli pour les entreprises de moins de 50 salariés concernées (restaurants, salles

« Il faut combiner protection des salariés et des entreprises face à la crise et relance de l'activité économique pour préparer la France à l'après-crise. »

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

de spectacles, cinéma...), jusqu'à 1 500 euros par mois. Et il est porté à 10 000 euros dès 50 % de perte du chiffre d'affaires. La mesure a été provisionnée à hauteur d'un milliard d'euros. Par ailleurs, concernant le remboursement du PGE, Bercy a négocié un accord avec la FBF, Fédération des banques françaises, sur le report le début du remboursement de mars 2021 à 2022, une possibilité qui devra être négociée par chaque entreprise auprès de sa banque, « au cas par cas », a précisé Bruno Le Maire. « À chaque fois nous adaptons le dispositif pour protéger mieux et davantage les entreprises concernées », a expliqué le ministre. Globalement, il faut « combiner protection des salariés et des entreprises face à la crise et



Les aides et dispositifs sont présentes mais elles demeurent mal connues des entreprises.



VOUS ÊTRE **UTILE**

Utile au Grand Est, ensemble !

#RESTART by Caisse d'Épargne Grand Est Europe

10 engagements

Pour bâtir à vos côtés une économie régionale plus forte,
plus innovante, plus verte et plus solidaire.

www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe - Coût de connexion selon votre opérateur internet.

CEGEE, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 681.876.700€ - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 738. Crédit photo : Gettyimages. 11/2020



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Mesure récente, avec l'entrée en vigueur du couvre-feu, le Fonds de solidarité a été rétabli pour les entreprises de moins de 50 salariés concernées (restaurants, salles de spectacles, cinéma...), jusqu'à 1 500 euros par mois.

relance de l'activité économique pour préparer la France à l'après-crise», a-t-il résumé. Le volet protection (PGE, Fonds de solidarité, chômage partiel...) a fait ses preuves, d'après Bercy. Quelque 38 000 faillites ont été enregistrées à fin août 2020, contre 53 000 en 2019. La crise a détruit environ 750 000 emplois, un chiffre «considérable» mais qui «aurait été mille fois plus important si nous n'avions pas mis en place des mesures de chômage partiel», estime Bruno Le Maire. Concernant le volet relance, «les mesures que nous avons commencé à mettre en place fonctionnent», a poursuivi le ministre. Exemple, les fonds de relocalisation industrielle. Un milliard d'euros a été prévu, dont 500 millions en 2020. Mais déjà, 100 millions ont été décaissés, et quelque 3 600 projets

proposés par des entreprises qui souhaitent, par exemple, financer une nouvelle ligne de production. «Les 500 millions d'euros seront décaissés avant la fin de l'année. Nous devrions probablement rapatrier une partie des crédits de 2021 sur 2020 car la demande est forte», a précisé Bruno Le Maire. Autre exemple, celui des renouvellements énergétiques des bâtiments publics, universités ou casernes, notamment. Alors que 2,7 milliards d'euros étaient prévus, les demandes s'élèvent déjà à 8 milliards. À ce sujet, «les renouvellements jusqu'à 5 millions seront décidés au niveau local, par le préfet», a précisé le ministre de l'Économie. Cela concerne plus de neuf projets sur dix.

TOUCHER LES PME : «UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE»

Les modalités de la mise en œuvre du plan de relance constituent un véritable enjeu, au sujet duquel les organisations patronales, Medef et CPME, ont régulièrement lancé des alertes. Par exemple, suite à une critique «justifiée» de ces deux syndicats professionnels concernant la complexité des appels à projets, a admis Bruno Le Maire, ces derniers ont été simplifiés. La question est particulièrement prégnante pour les PME et les TPE.

Faire connaître les dispositifs? «C'est une préoccupation majeure», a pointé Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, chargé des Petites et moyennes entreprises, lors d'une réunion avec l'AJPME, Association des journalistes spécialisés dans les PME, le 21 octobre, à Paris. Pour lui, un tiers de ces entreprises, insérées dans les réseaux professionnels, connaissent et utilisent les dispositifs. Pour les autres, c'est moins simple... En dépit des communications du gouvernement et des relais des CCI, chambres de métiers et de l'artisanat et autres réseaux, il demeure des «angles morts», a reconnu Alain Griset. C'est ainsi que le niveau 2 du Fonds de solidarité, qui permettait pourtant d'obtenir une aide importante auprès des Régions, n'a recueilli que 45 000 dossiers. Pour la suite, afin de tenter de toucher le plus d'entreprises possible, «il y aura un guichet unique pour la décarbonation et la numérisation des PME», a promis Bruno Le Maire. Les entreprises qui entreprennent ces démarches peuvent, en effet, bénéficier de soutiens. La crise, historique, a fait perdre à l'économie 10 % de la richesse nationale. Pour le ministre de l'Économie, il faudra «au moins deux ans» pour retrouver le niveau de développement antérieur.

Anne DAUBRÉE

Les Tablettes Lorraines
VOTRE HEBDOM DAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Publiez une annonce légale



Tarifs



Demande d'inscription



Connexion

Rendez-vous sur www.tablettespro.fr

Votre annonce légale EN LIGNE

- > Publiez dans toute la France
- > Devis instantané
- > Attestation officielle immédiate

Je publie mon annonce Légale



GO!

SALON DE LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

Jeudi
19 novembre
2020
9h à 17h

CCI Grand Nancy Métropole
53 rue Stanislas – Nancy

Entrée gratuite

> SUIVI POST-CRÉATION
> FORMALITÉS D'INSCRIPTION
> AIDES À LA CRÉATION-REPRISE
> FINANCEMENT DU PROJET

> ASSURANCES
> PROTECTION
SOCIALE
> STATUT JURIDIQUE

> MARCHÉS
> CLIENTS
> ACTIVITÉS

> PROJET
> IDÉE



Avec ma
MUTUELLE
SANTÉ
PARRAINEZ
c'est
GAGNÉ !

 **ACORIS**mutuelles

**VOUS OFFRE
JUSQU'À 1000€*
EN CARTES
CADEAUX**

*Modalités de l'offre et règlement disponibles en agence sur simple demande et sur acorismutuelles.fr

▶ N°Cristal 09 69 36 10 20
APPEL NON SURTAXE


ACORIS
mutuelles

Plus de 20 agences en Lorraine
et en Franche-Comté
acorismutuelles.fr

